

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A I 1705.



Imprimé,

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la verité.

M. DCC. V.

A V I S.

IL paroît un petit Livre sous le titre d'*Intrigues secretes du Duc de Savoye* : l'*Auteur* nous assure qu'il l'a composé sur de bons mémoires venus de source ; véritablement on y trouve des intrigues surprenantes & si bien circonstanciées, qu'on ne peut presque pas les revoquer en doute ; on y trouve des faits très-curieux dont les nouvelles publiques n'ont point parlé : Comme ce Livre se trouve chez presque tous les Libraires du voisinage, & que la grosseur ni le prix ne sont pas capables de rebuter les curieux, je n'entreprendrai pas d'en faire l'extrait ; outre que ce droit appartient à ceux qui depuis plusieurs années s'en acquittent avec une exactitude & un aplaudissement universel. Je dirai seulement en passant que l'Ouvrage répond parfaitement bien au titre qu'on lui a donné, & qu'il mérite d'être lu.

309

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Mai 1705.

ARTICLE I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **L**A santé du Roi de Portugal n'est pas encore bien affermie, il est allé changer d'air dans la Maison Royale d'Alcantara, ayant laissé l'administration des affaires publiques à la Reine Douairiere d'Angleterre sa sœur. Quand même Sa Majesté Portugaise recouvreroit ses premieres forces, il a été résolu dans le Conseil qu'Elle ne fera pas la campagne; on ne croit pas même que l'Archiduc y aille, parce qu'on s'est aperçu que sa vûë ne persuadoit pas si fort les Espagnols, comme l'Amirante de Castille se l'étoit imaginé: on ne laisse pourtant pas de se flater de quelques progrès plus avantageux que ceux de la campagne dernière.

II. On fait de grands préparatifs en Espagne pour s'opposer aux desseins des Alliés, & surtout pour veiller à la sûreté de Cadix, qui est menacé à l'arrivée de la Flote Angloise & Hollandoise: on fait une levée 15000. hommes en Espagne, outre les recrûës des Corps qui sont déjà sur pied.

III. Sur les ordres que le Baron de Pointis reçut de la Cour de Madrid de se mettre en mer avec son Escadre, pour aller devant Gibraltar, afin d'attaquer la Place par mer, pendant que Mts. de Thessé & de Villadarias poufferoient leurs attaques par terre, ce Baron donna les ordres nécessaires pour l'embarquement, & cependant il prit la poste à Cadix pour aller à Madrid faire des remontrances sur le danger qu'il y avoit à l'entreprise, représentant qu'il sçavoit de bonne part que les Ennemis avoient dans la Riviere de Lisbonne plus de 30. gros Vaisseaux, qui ne manqueroient pas de le venir brûler dans la Baye de Gibraltar, où il n'y avoit nul endroit à se mettre à couvert, il dit qu'il croyoit qu'il seroit plus avantageux à l'Espagne de rester à Cadix, en attendant un renfort de Toulon, & que cependant il ne laisseroit pas de croiser à l'embouchure du Déroit, pour inquiéter les convois qui iroient de Lisbonne à Gibraltar, mais le Conseil d'Espagne n'approuvant pas ses raisons, on lui ordonna de mettre à la voile incessamment, à quoi il obéit, & se rendit avec son Escadre de 13. Vaisseaux devant Gibraltar, & fit mettre à terre les choses destinées pour l'Armée.

Dés qu'on fut averti à Lisbonne de cette manœuvre, le Chevalier Lacke mit à la voile le 17. Mars avec une flotte de 23. Vaisseaux de guerre Anglois, 4. Hollandois & 8. Portugais, tous fraîchement carenez & montez depuis 56. jusqu'à 84. pièces de Canons : ces 35. Vaisseaux étoient suivis par quelques Bruiots & Gallotes à Bombe, avec plusieurs Bâtimens chargez des choses nécessaires pour le secours de Gibraltar : cette Flotte eut le vent si favorable, qu'elle arriva devant Gibraltar le 21. à la pointe du jour, & comme le gros tems qu'il avoit fait les jours précédens, avoient dissipé une partie de l'Escadre du Baron Pointis, le Chevalier Lacke

n'y trouva que 5. Vaisseaux François, qu'il combattit de la maniere dont la Lettre ci-jointe fait le détail.

Copie d'une Lettre écrite par Mr. de Pointis de Marbella le 22. Mars 1705. à un de ses amis.

VOici, mon cher Monsieur, l'accomplissement de mes Propheties, nous verrons si l'on continuera de m'accabler d'injures & de mauvais offices. L'Escadre de treize Vaisseaux que j'avois l'honneur de commander, étoient à l'ancre à l'entrée de la rade de Gibraltar, lorsque les gros vents qui regnent depuis quelques jours contraignirent huit de ces Vaisseaux de prendre le large le 18. de ce mois sans que je sache ce qu'ils sont devenus; je restai à l'ancre sous le Cap de Carnero à l'entrée de la Baye, avec les autres cinq Vaisseaux qui étoient le Magnanime, le Lys, l'Ardent, l'Arrogant & le Marquis.

Hier matin à la pointe du jour je vis venir sur moi 35. Vaisseaux de guerre des ennemis avec plusieurs autres Bâtimens, qui m'auroient enfermé dans la Baye de Gibraltar, si je n'avois promptement fait couper les cables pour tâcher de prendre le large; mais je me vis poursuivi & investi par cette multitude, nous combattîmes avec cette inégalité de forces depuis dix heures du matin jusques à deux de l'après midi; l'Ardent, l'Arrogant & le Marquis, repoussèrent trois fois l'abordage des ennemis; mais après s'être défendus comme des gens à qui toute espoir est ôté, ils furent pris & enlevés l'épée à la main: Il n'y avoit plus que mon Vaisseau, & celui de Mr. Lauthier, qui se firent assez respecter par les Ennemis, pour n'oser pas se présenter à l'abordage; nous nous fîmes jour à travers de leur flotte, contre toute esperance, & nous vîmes échoïer sur la côte, où nous les avons brûlez, après en avoir sauvé les équipages:

cette opération s'est faite entre Estepona & cette Ville de Marbella.

Je puis dire que si le Roi fait une grande perte, au moins la Synagogue a été enterrée avec assez d'honneur, pour que la gloire de ses armes n'y ait pas souffert; c'est un très-grand bonheur que le mauvais tems ait séparé de moi les autres Vaisseaux; car plus j'en aurois eu, plus j'en aurois perdu. Ceux qui abusent du nom de Roi m'écrivoient ou me faisoient écrire, que je n'eussent point de peur, & que je ne me laissasse point gouverner par les motifs d'une crainte vaine, ils se seroient peut-être trouvez plus étonnez que moi, dans la ruine de cette Escadre du Roi, dont ils ne sauroient s'empêcher, qu'on ne leur en impute la perte, & si ce que j'ai eu l'honneur de représenter à la Cour de Madrid, avoit été justement pesé, on auroit peut-être trouvé que mes raisons n'étoient pas assez mal fondées qu'on n'y dût faire quelque attention.

*Suite du
Siège de
Gibraltar.*

IV. Des huit Vaisseaux dérivez dont parle Mr. Pointis dans sa lettre, six arriverent heureusement à Toulon, & les deux autres ayans fait route vers les Côtes d'Afrique, vinrent mouïller à Cadix. On n'a pas encore levé le siège de Gibraltar, nonobstant ce desavantage, & le nouveau secours qu'on a introduit dans la Place; mais on ne doute pourtant pas qu'on ne prenne enfin le parti d'abandonner cette entreprise. En effet on peut dire qu'elle n'est plus de saison, & ceux qui raisonnent sur les apparences & sur l'avenir, n'eurent pas bonne opinion de ce siège, lorsqu'ils virent que les Espagnols ne profitoient pas de l'occasion que leur fournissoit l'éloignement de la flotte Angloise & Hollandoise, après la Bataille Navale du 14. Août dernier: cette mauvaise opinion augmenta, lorsqu'on vit que la flotte de France retournoit

noit dans les ports avant la reddition de cette Place : car on pouvoit bien présumer que les Espagnols, qui se la sont laissez enlever avec si peu de précaution, se reposeroient sur les forces de leur Allié pour la reprendre : il est véritablement surprenant que l'Espagne, dont les côtes sont si vastes, & qui devoit & pourroit avoir sur Mer une puissante Flotte pour la sûreté de ses Etats, n'aye pas seulement une méchante Escadre pour s'assurer le passage du Détroit ; il y a ce semble, un peu de la nonchalance, & les Espagnols pourroient bien être les dupes, de se reposer trop sur les forces de leurs Alliez. Car ils doivent considerer que la Monarchie Françoisé, quelque puissante qu'elle soit, ne sauroit seule veiller à la sûreté de son propre Pays, & en même-tems à celle de tous les vastes Etats de la Monarchie d'Espagne, tant dans le vieux que nouveau monde : On peut ajouter qu'il sera honteux aux Espagnols d'aujourd'hui, lorsque la posterité apprendra un jour, qu'ils n'ont pas sçû résister aux seuls Portugais, au lieu que leurs ancêtres se faisoient craindre non seulement en Europe, mais même dans les Indes les plus reculez.

V. il n'est pas vrai comme quelques-uns l'ont débité qu'il y ait de la mesintelligence entre le Maréchal de Thellé, & le Marquis de Villadarias, au contraire, ils agissent avec beaucoup de concert ; mais leur concorde ne suffit pas pour reduire une Place qui reçoit du secours aussi souvent qu'elle en a besoin.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **Q**Uoi qu'en puisse dire le Pere Daugiers Jesuite de Lion, l'éloquence n'est pas morte, ni l'art de prêcher n'a pas été enseveli dans le tombeau

beau du Pere Bourdalouë, puisque le Pere Gaillard de la même Societé, (sans parler d'une infinité d'autres habiles Predicateurs,) vient de prêcher le Carême devant le Roi, avec l'aplaudissement de toute la Cour; on prétend que le Pere Daugieres, avoit un peu flétri la gloire des Predicateurs dans l'épitaphe qu'il a faite à son compagnon, en voici la copie.

Rien ne sauroit fléchir la Parque inexorable.

Cet homme dont la docte voix

Charma Paris, toucha les Rois,

Garde un silence inviolable.

Le fameux Bourdalouë est au nombre des morts;

L'éloquence avec lui semble être ensevelie,

Du grand art de prêcher depuis lui l'on s'oublie.

Plus de tours délicats, plus de nobles transports,

Mais non! si ce grand homme est réduit au silence,

Ses cendres parleront pour lui;

Ce qu'il dit autre fois avec tant d'éloquence,

Elles le disent aujourd'hui.

II. On a imprimé à Lion l'apologie du feu Pere Menétrier autre celebre Jesuite, originaire de cette grande Ville, afin de justifier sa conduite contre ceux qui ont voulu faire un crime à sa mémoire, d'avoir voulu sortir de son ordre pour n'en être pas content, & de ce qu'il n'y étoit resté que faute de meilleurs alimens.

III. Le Marquis d'Usson Lieutenant-General partit de Paris en poste le 28. Mars pour aller commander de la part du Roi dans la Comté de Nice. Le Maréchal de Château Renault est aussi allé commander sur les Côtes de Bretagne, ayant sous lui Mrs. Polastron, de Tiange & de Clodoiré. Le Maréchal de Chamilli commande en Poitou, ayant sous lui en Anis le Comte de Chamilli son neveu & Mr. de Congis. Mrs. de Moncaut & de Matignon commencent

dent en Normandie, & le Marquis de Gramont en Franche-Comté.

IV. Le Roi a donné le Regiment de Dragons du feu Comte de Lautrec au Marquis de Vignolles son frere, qui avoit été long-tems Capitaine dans le même Regiment, avant d'avoir été fait Mestre de Camp de Cavalerie; Mr. le Duc a aussi donné à Mr. de Laval le Regiment de Bourbon qu'avoit Mr. de Vieux-Pont.

*Regimens
donnez.*

V. L'affaire du Jansenisme & celle du Cas de Conscience qui depuis plus de 50. ans ont armé plusieurs Sçavans, & causé de cruels chagrins à quantité de Prélats & autres celebres Docteurs, semble être finie ou du moins endormie, depuis que les Docteurs qui avoient été exilés pour le Cas de Conscience, ont été rappelés en se retractant de ce qu'ils avoient signé il y a quelques années; il ne reste plus dans la disgrâce que Mr. Petit-Pied, qui fait paroître plus fermeté que les autres, n'ayant pas voulu se retracter; mais le parti opposé s'en console, voyant que le Cas de Conscience est réduit au Petit-Pied.

*Jansenis-
me & cas de
conscience.*

Bien des gens ne croyent pourtant pas que cette querelle finisse si-tôt, on a en vû d'une aussi petite consequence qui ont déchiré l'Eglise pendant des siècles entiers; il ne faut que réfléchir sur ce qui se passa sous les Pontificats de Nicolas IV. Clement V. Jean XXII. & Benoît XII. j'en rapporterai ici l'histoire en abrégé.

Il s'éleva une dispute entre les Cordeliers dans laquelle le Pape & l'Empereur se mêlerent d'une maniere qui causa une guerre sanglante & cruelle. Le sujet de cette dispute fut la forme du capuchon des Cordeliers: les uns qu'on appelloit les Freres Spirituels vouloient que les capuchons fussent étroits; les autres qu'on nommoit Freres de Communauté, prétendoient qu'ils fussent plus larges; & quoique le Pape eût décidé

*Capuchon
des Corde-
liers.*

decidé qu'ils se conformeroient à la mesure du capuchon de leurs Supérieurs, ils ne voulurent pas obéir au Souverain Pontife; une autre difficulté acheva de brouiller les affaires; c'étoit de sçavoir *si les Cordeliers son maîtres du pain qu'ils mangent*; ces Moines vouloient par un degré de perfection se dépouiller du Domaine des choses qui se consomment par l'usage; ils disoient qu'ils n'avoient que le simple usage des alimens qu'ils prenoient, & que le Domaine en appartenoit à l'Eglise; le Pape Nicolas IV. rendit une Bulle favorable aux Cordeliers, portant qu'ils n'auroient que le simple usage du pain, du vin & des autres choses qu'ils consomeroient, & que le Domaine en appartiendroit à l'Eglise; de maniere qu'ils mangeroient & burent comme les autres hommes, sans aucun droit, jusques à ce que Jean XXII. étant parvenu au Pontificat, voyant que ce prétendu Domaine ne rapportoit rien à l'Eglise, sans avoir égard à l'infailible décision de Nicolas IV. cassa ce que son Predecesseur avoit fait; dit que cette décision étoit extravagante, puisque les Cordeliers n'en étoient pas plus pauvres; que c'étoit une honte à l'Eglise de s'interesser pour un œuf ou un morceau de fromage mangé par un Cordelier, que les choses qui se consomment de la sorte, l'usage & le droit d'usage ne sçauroient être distinguez, & qu'enfin tout ce raffinement de spiritualité n'étoit qu'une pure chimere & illusion.

Les Cordeliers soutenoient au contraire que leur pain appartenoit à l'Eglise, & n'en vouloient manger qu'à cette condition; Je crois que si le Pape leur eût défendu de manger le pain de l'Eglise, ils auroient bien-tôt changé de sentiment: Quoiqu'il en soit, la plupart de ces Moines s'adresserent à l'Empereur Louis de Baviere, (qui n'étoit pas en bonne intelligence avec le Pape,) pour lui demander son appuy; Jean XXII. voyant la protection que l'Empereur donnoit

donnoit aux Cordeliers, l'excommunia, le dépôsa de l'Empire; & fit brûler autant de Cordeliers qu'il pût attraper, qu'il déclara hérétiques: L'Empereur de son côté, passa en Italie, prit Rome, déclara le Pape Jean (qui s'étoit sauvé à Avignon) indigne du Pontificat: mit sur le Trône de St. Pierre un Cordelier, qui prit le nom de Nicolas V. lequel cassa la Bulle de Jean XXII. & l'excommunia. Voilà quelles furent les suites d'une impertinante dispute, fondée sur une simple bagatelle. Un Auteur du dernier siècle * en fait un parallèle à la dispute du Jansénisme; je laisse à ceux qui sont capables d'en juger sans prévention, d'examiner si la comparaison est juste; ce qu'il y a de certain c'est que le Jansénisme est si décrié qu'on n'ose pas même le nommer, & l'Abbé de la Folle, jeune Professeur de Philosophie de Paris, vient d'être exilé dans le fond de la Normandie, pour avoir, dit-on, avancé dans une conversation, que Mr. Arnaud étoit un Saint.

VI. On parle fort de la harangue, que l'Evêque de Saint-Pons fit dans l'Assemblée des Etats de Languedoc, tenuë en dernier lieu à Montpellier: elle rouloit sur deux points; Mrs. les Agents du Clergé avoient écrit aux Prélats assemblés, de donner une Procuration absoluë pour le spirituel & pour le temporel aux Députés qu'ils nommeroient pour l'Assemblée générale du Clergé, qui doit se tenir à Paris au premier jour, & pour laquelle plusieurs Prélats sont déjà arrivés dans cette Capitale du Royaume.

Lorsque le rang de parler vint à Mr. de St. Pons, il dit qu'il ne pouvoit pas consentir à donner le pouvoir absolu qu'on demandoit sur l'un ni l'autre de ces deux cas: qu'à l'égard du spirituel, il ne doutoit pas qu'on ne demandât cette procuration pour

*Discours
de l'Evê-
que de St.
Pons.*

*Ses senti-
mens sur le
Spirituel.*

retouchet

* Voyez *Lettres sur l'hérésie imaginaire.*

retoucher encore l'affaire du Cas de Conscience, & pour prononcer sur l'infailibilité de l'Eglise dans les faits; que pour lui ayant signé le contraire en 1663. dans une Assemblée du Clergé à laquelle il avoit été député, il ne pouvoit pas à présent donner une décision contraire; que de vouloir soutenir l'infailibilité de l'Eglise dans les faits, c'étoit à l'er directement contre la paix de Clement IX. & les décisions de plusieurs Souverains Pontifes, qui avoient déclaré que l'Eglise n'est point infailible dans les faits.

Ce Prélat ne fit pas moins paroître de fermeté à l'égard du temporel; il dit qu'il prévoyoit bien qu'on vouloit le servir de cette procuration absoluë pour faire de nouveaux emprunts, pour accorder des dons gratuits au Roi; que ces emprunts s'accumuloient toujours & que le Clergé ne les acquittant point, mais se laissant toujours charger de nouvelles dettes, il arriveroit enfin qu'à la suite des tems l'ancien Domaine de l'Eglise se trouveroit aliéné, ou du moins ne serviroit plus qu'à payer les arrearages des capitaux. Il convint qu'il étoit juste & très-raisonnable de secourir le Roi; que l'exemple que leur donnoient les peuples, qui sacrifioient non seulement leurs biens, mais aussi leurs vies pour le bien de l'Etat, seroit un puissant éguillon pour animer le zèle des gens de l'Eglise, s'il étoit moins ardent pour la gloire du Roi & pour les besoins presens du Royaume; que Mrs. les Archevêques & Evêques, qui tenoient leurs Bénéfices de la bonté & de la générosité de Sa Majesté devoient être les premiers à donner des marques de leur devoir & de leur reconnoissance: Il ajouta, que sans faire de nouveaux emprunts, il sçavoit un moyen sûr & facile, mais qui ne seroit peut-être pas du goût de tous les Membres de l'Assemblée, qu'il ne laisseroit pourtant pas de faire l'ouverture de son sentiment, avec
offre

offre de mettre ce nouveau moyen en usage pour ce qui le regardoit ; il leur dit ensuite : " N'est-il pas vrai, Messieurs, qu'avant que Sa Majesté nous eut fait l'honneur de nous nommer aux gros Bénéfices que nous tenons de la bonté, nous nous serions senti fort honorez & suffisamment recom-pensés, si elle nous avoit nommé à de simples Abbayes de 7. à 8. mille livres de rentes, & ceux-ci à d'autres de mille écus ou quatre mille livres ; ainsi supposons que nos Bénéfices ne valent qu'un revenu d'un tiers ou un quart de moins, offrons-le à Sa Majesté. Nous le pouvons tous faire, sans en être plus pauvres ; nous n'avons qu'à retrancher nos trains & nos équipages à proportion ; voilà quel est mon sentiment, & ce que j'offre d'exécuter le premier. "

*Offres gé-
nereuse de
Mr. de St.
Pons.*

Ce discours fit beaucoup de bruit & un honneur infini au Prêlat, que l'on compara à ceux de la primitive Eglise : Si son sentiment étoit suivi dans l'Assemblée générale du Clergé, il n'y a pas de doute que les résolutions ne fussent très-agréables au Roi, avantageuses à l'Etat, & très-glorieuses à l'Eglise : si seulement tous les Bénéfices au-dessus de dix mille livres de rente, donnoient cinq sols par livres de leurs revenus ; ceux depuis cinq mille livres jusques à dix trois sols par livre, & tous les autres au-dessous de cinq mille livres de rente, seulement deux sols par livres de leur revenu (qui est la taxe qu'on vient d'imposer d'augmentation sur tous les revenus de la Couronne, & même sur tous les peuples qui payent taille dans le Royaume) cela produiroit des sommes immenses ; il ne faut pour en être convaincus, que réfléchir sur le revenu en général du Clergé de France, qui suivant la supputation exacte qu'on en a faite, monte à 312. millions de livres, sans y comprendre les biens Ecclesiastiques des Pays conquis ou réunis à la Couronne

*Moyens
surs pour
trouver de
l'argent en
France.*

Couronne pendant le Règne du Roi, qui sont encore très-considerables; tous ces biens Ecclesiastiques ne payent point de tailles; ce qui en rend le revenu plus solide; de maniere que quand le Clergé ne donneroit que 3. sols par livre de ces 312. millions, les gros Benefices rapportez aux petits, cela ne laisseroit pas de produire 15. millions 600. mille livres, & contraindroit les ennemis de la France à convenir que cette Monarchie a des grandes resour. ces, lorsqu'elle voudra les mettre en usage; Monsieur de St. Pons m'a fourni l'occasion de faire cette remarque, mais je crois comme lui, qu'elle ne sera pas du goût de tout le monde.

*Distribu-
tion des biens
d'Eglise.*

„ On partagea autrefois les revenus des biens
„ d'Eglise en quatre portions; la premiere fut dis-
„ tribué aux Evêque; la seconde étoit destinée pour
„ la subsistance de ceux qui servoient à l'Eglise; la
„ troisième pour la réparation des Bâtimens, & le
„ luminaire, ce que nous appellons aujourd'hui
„ *fabrique de l'Eglise*; & la quatrième devoit être
„ donné aux Pauvres: on ne comptoit pas dans cette
„ distribution les chiens de chasse, un grand nombre
„ des Chevaux, des équipages superflus, ni des
„ ameublemens magnifiques; on dit souvent que
„ ces superfluités soutienne la dignité de l'Etat Ec-
„ clesiastique; mais on ne voit pas que cette dignité
„ s'accorde avec la qualité de Successeurs des Apô-
„ tres & de Ministres d'un Dieu fait homme, né
„ dans une crèche, & qui n'avoit pas de quoi seposer
„ la tête. „ Si cette distribution avoit encore lieu, les
„ pauvres de France recevroient une aumône de plus
„ de 80. millions tous les ans, qui joints aux charitez
„ des particuliers, leur rendroit leur misere un peu
„ plus supportable qu'elle n'est aujourd'hui.

*Ce qui doit
appartenir
aux pau-
vres.*

VII. Monsieur le marquis de Bedmar, est parti de la Cour de France pour la Vice-Royauté de Sicile;

Sicile; le Roi lui a fait present d'une Croix du St. Esprit enrichie de Diamans, de la valeur de 2. mille Louis. *Marquis de Bedmar.*

VIII. Sa Majesté a nommé Mr. Amelot Conseiller d'Etat, & ci-devant Ambassadeur en Suisse pour aller en Espagne, remplir la place du Duc de Gramont Ambassadeur de France, qui doit revenir de cette Cour au premier jour; on espere de sa pénétration & de sa sagesse, qu'il aura le bonheur de plaire aux Espagnols. *Mr. Amelot nommé à l'Ambassade d'Espagne.*

IX. On a eu avis d'Allemagne, qu'un Lieutenant du Regiment de Navarre, qui a été Page de Madame la Duchesse de Bourgogne, a débauché à Donawert 200. Soldats de ce Regiment, qui furent faits prisonniers à Hocster, pour les mener en Saxe au service du Roi Auguste; un autre Officier François voulant lui faire quelques remontrances sur son devoir & sur la fidelité qu'il devoit à sa patrie, celui-là le fit assommer par les Soldats. L'Abbé de Joyeuse étant sorti de France pour quelque mécontentement, s'est voulu distinguer dans les Pays étrangers aussi-bien que l'Abbé de la Bourlie; ce premier a passé à Donawert & a débauché quelque centaine d'hommes, des Soldats François prisonniers qu'il a aussi menés au Roi Auguste: quelques Officiers Protestans au service des Alliés y ont aussi fait leurs Recrues. Mr. le Sage, Capitaine des Grenadiers du Bataillon d'Angenois, qui fut du nombre des prisonniers, après avoir été blessé à Hocster d'un coup de Mousquet au travers du corps, est revenu en France par congé: comme c'est un Officier de mérite, & qui par sa sage conduite a empêché qu'aucun des Soldats de son Regiment n'ait pris parti avec ces débaucheurs de prisonniers; on ne doute pas que le Roi ne lui en marque sa satisfaction. *O. Navarre sera procédé.*

*Evêque
bullé après
sa mort.*

X. Deux jours après la mort de l'Abbé de Magni, ses Bulles pour l'Evêché d'Oleron arriverent de Rome, avec une dispense que le Pape lui accorderoit de posséder avec l'Épiscopat, le Doyenné de St. Martin de Tours, à cause de sa pauvreté; on assure cependant qu'on lui a trouvé beaucoup d'argent comptant; cette maniere d'exposer la pauvreté aux yeux du St. Pere est assez ordinaire à des gens encore plus opulans que n'étoit cet Abbé.

*Maison
du Roi.*

XI. Les 4. Comdagnies des Gardes du Corps, & les Grenadiers à Cheval passerent en revue devant le Roi dans le Parc du Château de Marli le 12. & le 13. Mars, & partirent le 15. pour se rendre à Sedan, Mezieres, Moulon & à Stenay. Quelques jours après les Gardes Françoises & Suisses prirent la route de Flandres, ayant leur rendez vous marqué à l'Isles, Tournay, Valenciennes & Maubeuge.

*Déclara-
tion portant
intérêt à 10.
pour 100.*

XII. On a publié une Déclaration du Roi du 23. Mars, portant qu'à commencer du premier Avril 1705. les intérêts des sommes qui seront portées à la Caisse des emprunts, seront payez à raison de dix pour cent. Tous ceux qui ont mis leur argent à cette Caisse, & qui veulent le retirer pour l'employer ailleurs, sont remboursez à mesure qu'ils se présentent.

*Arrêt pour
les Monoyes.*

XIII. On a aussi publié un Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne, qu'après le 15. Avril, les especes non reformées ne seront reçues à l'Hôtel des Monoyes que sur le pied, sçavoir les Louïs d'Or à 12. livres 10. sols, & les Ecus à 3. livres 8. sols. A l'égard des Especes reformées, après ce terme expiré, elles ne doivent être reçues que sur le pied, sçavoir, les Louïs d'Or de 14. livres 10. sols, les Ecus de 3. livres 18. sols, & les autres à proportion.

XIV. Parmi plusieurs autres Arrêts qu'on a publié,

blis, il y en a un daté du 17. Fevrier, qui porte défense très-expressse à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de se servir d'aucunes étoffes des Indes ni furies: il défend aussi aux Marchands d'en vendre ni debiter, sous de très-rigoureuses peines. Défense
des furies
&c.

On doute si ces défenses seront plus religieusement observées que l'ont été celles qu'on a fait à différentes rencontres de porter de l'or & de l'argent sur les habits; le Roi tout puissant qu'il est, n'a pas encore pû se faire obéir par les femmes de ses Sujets, jusqu'à ce point, je dis des femmes, car pour les hommes, il n'y a presque plus que quelque Comedien ou vendeur d'orvietan qui portent des habits galonnez sur les coutures; j'en excepte les Officiers des Armées; à qui cet ornement n'a jamais été défendu, & qui même leur est ordonné par l'uniformité de leurs Regimens. Le Roi Henri IV. voyant qu'inutilement il rendoit des Edits pour défendre le luxe, s'avisa enfin d'en faire publier un, qui, s'il étoit renouvelé, produiroit inmanquablement le même effet qu'il fit sous le Regne de ce grand Monarque; voici en quels termes il étoit conçu.

Nous défendons expressément à tous nos Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient dans tous les lieux & terres de nôtre obéissance, de porter de l'or ni de l'argent sur leurs habits, de quelque maniere & sous quelque prétexte que ce puisse être: leur enjoignant de faire ôter dans le mois celui dont leurs habits se trouvent presentement chargez: nous en exceptons néanmoins les filoux, les femmes & les filles de joye, en qui nous ne prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner attention à leur conduite. Edit d'Hen-
ri IV. contre
le luxe.

On n'attendit pas que le mois fut expiré, car dès le lendemain de la publication de cet Edit on ne

vit plus aucune dorure sur les habits, & la Loi fut inviolablement observée pendant tout le Regne de ce Monarque. Le Conseil du Roi n'a sans doute pas jugé à propos de renouveler cet Edit, peut-être par la crainte qu'on a que plusieurs ne sacrifiaient la reputation de leur vertu au plaisir qu'ils ont de paroître opulens.

XV. Il y a long-tems qu'on n'avoit pas vû les Armées Navales de France si fortes ni si nombreuses qu'elles doivent l'être cette année-ci ; sans parler des galeres ni de quelques Vaisseaux qui sont en mer ou sur les Côtes d'Espagne ; voici l'état des Navires de guerre qu'on arme à Toulon, Rochefort, Brest, au Havre de Grace, & ceux qui sont destinez pour les Isles, qui doivent incessamment mettre à la voile.

Armée Navale de Toulon.

Vaisseaux.	Canons.	Capitaines.
Le Foudroyant	104.	M. le C. de Toulouse.
Le Soleil Royal	104.	Le Marq. de Villette.
Le Triomphant	92.	De Langeron.
Le Terrible	104.	D'Infreville.
Le Fier	90.	De Belle Fontaine.
Le St. Philippe	90.	De Sebeville.
Le Tonant	90.	D'Arbouville.
L'Admirable	92.	D'Aligre.
Le Sceptre	98.	Du Palais.
Le Monarque	90.	Dally.
Le Magnifique	90.	Duquesne Guiron.
L'Intrepide	84.	Colbert St. Mars.
Le Lys	88.	De Champigni.
L'Ougueilleux	90.	De Ste Maure.
Le Vainqueur	88.	De Villars.
La Couronne	88.	De Forville.
Le Magnanime	74.	De Rouvroy.

<i>Vaisseaux.</i>	<i>Canons.</i>	<i>Capitaines.</i>
Le Neptune	74.	De Château - Morant.
Le Parfait	74.	De Chabert.
Le St. Esprit	72.	De Serguigny.
L'Heureux	70.	De Bagneux.
L'Invincible	70.	Duquesne - Monier.
Le Constant	70.	De Champ - Messin
L'Eclatant	70.	De Mesme
Le Henry	70.	De la Roche - Alard.
Le Belle - Air	66.	De Hautefort.
Le Toulouse	66.	Le Comte d'Argini.
L'Enflammé	60.	Des Herbieres.
L'Ecuëil	60.	Le Motheux.
Le Content	60.	De Fourbin.
Le Serieux	60.	De Grand Pré.
Le Feudant	60.	De la Luzerne.
Le St. Louis	60.	Don Pedro de los Rios.
L'Eole	64.	Benneville.
L'Excellent	64.	De Combes
Le Vermandois	62.	De Bethune.
<i>L'Arrogant</i>	60.	De Charost.
<i>Le Marquis</i>	60.	De Pontac.
Le Fortuné	56.	De la Boëssiere.
Le Furieux	60.	De Modene.
L'Entreprenant	60.	De Grancey.
Le Sage	54.	De la Varenne.
Le Trident	60.	Ch. de la Roche-Alard.
Le Fleuron	60.	De Buffy.

En tout 44. Vaisseaux, 3268. Canons, sans y comprendre les six Vaisseaux qui viennent d'arriver de l'Escadre de Mr. de Pointis.

A l'égard des autres Vaisseaux dont nous allons donner la liste, il n'y en a que deux où le nombre des Canons soit marqué; voici ceux qui sont à Rochefort.

<i>Vaisseaux.</i>	<i>Canons.</i>	<i>Capitaines.</i>
Le Victorieux	96.	Mr. du Maillon.
	A 2 2	L'Ambitieux

L'Ambitieux	92.	Mr. Gallissonniere
Le Brillant		Perrin.
Le Peste		Le Comte de Blenac.
Le Phœnix		Mont-baut.
L'Apollon		Marquis de Blenac.
Le Prince		Caumont.
Le Capable		Poudens.

A Brest

Le Merveilleux	Coëtlogon.
Le Fulminant	La Harteliere.
Le Formidable	Chabert
Le Converti	Ville-Niant.
Le Glorieux	Roussel,
L'Elisabet	Defaugieres.
Le Hardi	Ribegtelly.

Au Havre.

Le Fidèle.	L'Anguillet.
------------	--------------

A Bayonne

Le	Surgeres.
----	-----------

Pour les Isles.

<i>L'Ardent</i>	Du Caffé.
Le Rubis	Paroulet.
Le Maure	Ste. Claire
Le Diamant	Doragne.
Le Mercure	De Bellicourt.

Tout cela fait le nombre de 67. Vaisseaux, sans comprendre ceux qui sont échappés de l'Escadre de Mr. de Pointis, ni ceux qui sont dans la Manche, sous Monsieur de St. Paul, non plus que ceux qui sont du côté de Nice, sous Mr. le Comte de Royé.

XVI. La Colonie des Religieux de la Trappe, dont nous avons parlé ailleurs, * est arrivée dans les Etats de S. A. S. le Grand Duc de Toscane : elle est composée de 20. Religieux, dont le Chef s'appelle

le

* Voyez Mars page 173.

le P. Garnerin: il est fils du premier President du Senat de Chamberi: Le frere du Marquis de Rosenberg, qui après s'être battu en duël, se jetta dans la Trappe, est du nombre de cette troupe; il n'est pas necessaire de dire qu'elle n'est composée que de gens d'un merite & d'une pieté exemplaire, puisque personne n'ignore quelle est la pureté & l'austerité de cet Ordre.

XVII. Le Pere Porto-Carero Religieux Augustin, *Porto-Carero Religieux Augustin.* fils du Comte de Palma, ci-devant Viceroi de Galice & de Catalogne, & neveu du Cardinal Porto-Carero, ayant refusé par humilité un Evêché dans le Royaume de Naples, le Pape lui envoya dernièrement un Bref qui le déclare *Assistent d'Espagne à Rome*; ce Religieux a passé à la Cour de France allant en Italie; le Cardinal d'Étrées envoya ses Carrosses au devant de lui, qui le conduisirent dans le Palais Abbatial de St. Germain des Prez, où il a été logé & deffrayé par ce Cardinal pendant le peu de sejour qu'il a fait à Paris, en consideration de son merite personnel, de sa Famille & des honnêtetez que le Cardinal d'Étrées en reçut à Burgos lorsqu'il passa d'Italie en Espagne, ayant logé chez les Augustins où ce pere étoit Prieur.

Il eut l'honneur de saluer le Roi à Versailles, qui le reçut avec des marques d'estime: il vit les appartemens, & fut ensuite regalé magnifiquement chez Mr. le Marquis de Torcy Ministre & Secretaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères: il prit peu après la route d'Antibes, où il s'embarqua pour l'Italie.

XVIII. Mr. Bouchu étant rappelé de son Intendance en Dauphiné & des Armées d'Italie, Mr. d'Argenvilliers a été nommé pour remplir sa place, & l'Intendance d'Alençon qu'il a exercée, a été donnée à Mr. de Guerchois, fils du Procureur. Général du

Parlement de Rouen, Gendre de Mr. d'Agueffau
Conseiller d'Etat.

XIX. Le Roi a nommé aux Benefices vacans, dont voici les principaux : l'Archevêché d'Auch a été donné à l'Evêque de Chartres, qui est frere du Président de Maupeou & Germain de Madame la Chanceliere, son pere étoit Président des Enquêtes; ce Prélat exerça quelque tems la charge d'Avocat-Général au Grand Conseil après la mort de son frere aîné.

L'Evêché de Castres, Suffragant d'Albi a été donné à l'Abbé de Beaujeu, qui est un homme de merite & un des plus habiles qu'il y ait en France.

Mr. de la Salle frere du Marquis de ce nom Maître de la garde-Robe du Roi, s'étant démis volontairement de l'Evêché de Tournay, Suffragant de Cambrai, Sa Majesté l'a donné à l'Evêque de St. Brioux, de la Maison de Coëtlogon fort distinguée en Bretagne.

L'Evêché de Saint Brioux Suffragant de Tours, a été donné à l'Abbé de Boissieux, qui est actuellement au Seminaire des Bons Enfans, & dont la vie est très-exemplaire.

L'Evêché d'Oleron Suffragant d'Auch, à l'Abbé de Revol Grand Vicaire de Potiers, habile Predicateur qui vient de prêcher le Carême à Noyon : il descend d'un Secretaire d'Etat, qui vivoit sous le Regne d'Henri III. & étoit frere de feu Madame de Châtelard.

L'Evêché de Belley, Suffragant de Belançon a été donné à l'Abbé Madot, Prêtre de la Communauté de St. Sulpice, Confesseur du feu Mr. d'Aubigné, frere de Madame de Maintenon, il étoit presentement Superieur des Hermites du Mont Vallieron, il est originaire de Limoge.

L'Abbaye de la Coûture du Mans a été donné à
l'ancien

l'ancien Evêque de Tournai ; celle de St. Crespin de Soissons, à l'Abbé Malherbe Precepteur du Marquis de Chamillart ; celle de St. André Dujau à l'Abbé Chapuy ; celle de Vauciers, à Don Parvilliers ; celle de Gomerès-Fontaine, à Madame de Vieuville, & le Doyenné de St. Martin de Tours à l'Abbé de Sauzé.

XX. Nous parlâmes le mois dernier * de la réception de Mr. l'Evêque de Soissons à l'Académie Française en la place de Mr. Pavillon ; peut-être ne fera-t-on pas fâché de trouver ici quelques traits du discours éloquent qu'il fit à l'Assemblée, & de la réponse que lui fit l'Abbé Regnier des Matais ; Mr. de Soissons est frere du Marquis de Puiseux Ambassadeur de France en Suisse, & petit-fils du Chancelier de Sillery.

MESSIEURS,

OU trouverai-je des termes pour vous marquer ma reconnoissance ! Vous m'associez à une Compagnie composée de tout ce qu'il y a de gens recommandables par les talens de l'esprit, & par la réputation que donnent les excellens ouvrages : Annoblie par un grand nombre de personnes tirées des premiers ordres de l'Etat ; la vanité n'est que trop naturelle à l'homme, & comment voulez-vous que je m'en défende dans une occasion comme celle-ci ? puis-je croire que vous vous soyez trompez dans vôtre choix, j'ai peine à me le persuader, quelque réflexion que je fasse sur moi-même. Et au lieu que vous auriez dû me faire acheter bien cher une marque de vôtre estime si précieuse & si distinguée, vous avez Mrs. prevenu en cela, jusqu'à mes desirs ; aussi ma surprise a-t-elle été entière, lorsque contre mon attente, je me suis trouvé tout

d'ans

* Voyez *Avril* page 253.

d'un coup par vos suffrages dans le Temple de la gloire. Qu'y a t il en moi qui me rende digne de tant de faveurs ? Quelques essais d'ouvrages échapez de mon Cabinet à mon insçu, & sans aucun prix par eux-mêmes, auroient ils pu m'attirer vôtre estime ? vous n'avez pas pensé non plus que je vous promettrai une assiduité exacte à vos assemblées ? car instruits comme vous êtes des devoirs de chaque Etat, vous savez qu'étant ce que je suis, il ne peut m'être permis d'admirer, que de loin seulement, ce que vous faites, pour l'avancement des lettres & pour la perfection de nôtre Langue ; mais vous avez considéré sans doute qu'outre l'honneur que le Roi m'a fait de m'admettre dans une Academie, qui consigne à la posterité sur le bronze & sur le marbre, la memoire de ses hauts faits ; * que vous lui transmettez par les écrits & par la parole ; vous avez une fille dans la Ville, où les regles Saintes de l'Eglise m'ordonnent de fixer mon séjour ; une Academie † qui s'y forme sous vos yeux, & que cette Academie ne tirant sa subsistance que de vos fonds, (pour ainsi parler) vous étiez en quelque sorte obligés, de pourvoir à ses besoins ; & quel moyen plus court d'y pourvoir, que celui de placer au milieu d'elle, un de vos élèves ? qui désormais attentif à vous mediter & à vous servir, sera continuellement à portée de l'assister de vos Conseils, en un mot de lui faire part de toutes vos richesses &c.

Mr.

* Mr. de Soissons est de l'Academie des Inscriptions.

† Il s'est établi à Soissons une Academie dont le protecteur doit toujours être de l'Academie Françoisse ; le Cardinal d'Etrées occupe presentement ce poste : elle doit envoyer toutes les années, pour marque de tribut une pièce d'éloquence à l'Academie Françoisse.

Mr de Soissons fit ensuite le Portrait de M Pavillon, à qui il succedoit, dans les termes les plus obligeans, les plus éloquens, & les plus spirituels qu'on peut s'imaginer; il dit entre'autres choses, parlerai-je de ce fonds d'esprit qui le rendoit capable de mêler heureusement toute sorte de sujets? dirai-je comment son genie étoit tout à la fois & fertile & exact; par quels secrets les productions de son esprit étoient tout ensemble & galantes & solides; pourquoi ses vers étoient faciles, bien qu'ils fussent nobles &c. Voici comme Mr. Pavillon parloit à une jeune & belle Demoiselle, pour la preserver des dangers où la beauté l'alloit exposer dans le monde.

*Souffrez donc que ces vers, aident à vous conduire,
En cet âge charmant, dont vous allez jouir,
Assez d'autres sans moi, voudront vous rejouir,
Mais peu se chargeront du soin de vous instruire.*

Mr. l'Abbé Regnier des Marais, Secretaire de l'Academie, repondit (en l'absence du Directeur) au compliment de Mr. de Soissons; je joindrai ici les endroits principaux de cette reponse, après avoir remarqué que ce Prélat a fait la traduction des lettres de St. Clement, qu'on ne voit encore qu'en Manuscrit; on a vû de lui quelques Odes & une Lettre écrite au P. l'Ami, pour la défense de l'éloquence que ce Religieux vouloit bannir des Ecoles Chrétiennes.

MONSIEUR,

IL auroit été à souhaiter pour l'honneur de l'Academie que quelqu'un des deux premiers Officiers qui furent mis à sa tête au commencement de cette année, eût pu presider à vôtre reception, elle se seroit faite avec plus d'éclat, & le public auroit eu occasion de remporter une plus haute idée de la Compagnie, quand

Répon/
au discours
précédent.

quand il auroit vû ou un illustre Evêque, ou un Grand Cardinal, occuper ici la place que je tiens si mal en leur absence; quelque mal pourtant que je puisse la remplir, je crois me devoir rassurer sur ce qui regarde l'honneur & l'interêt de l'Academie; le public le connoit trop bien pour concevoir là-dessus une opinion moins favorable qu'à l'ordinaire; & tout ce qui peut ici m'entendre sçait assez que ce n'est pas par un simple particulier qu'il faut regler le jugement qu'on doit faire de tout un Corps.

Pour vous, Mr. si la relation que vous avez avec un grand nombre de ceux qui composent nôtre Compagnie, vous a donné lieu de la connoître par des endroits qui peuvent la rendre chere à tous ceux qui aiment les lettres, elle vous connoit aussi de son côté par tout ce qu'il y a de plus recommandable dans ceux qui les aiment; & c'est ce qui l'a porté à vôtre élection avec un consentement si unanime: tout ce qui peut vous appartenir d'ailleurs, la dignité dont vous êtes revêtu, & qui vous donne un si grand rang dans l'Eglise, tant de Charges, tant de Titres qui ont rendu vôtre maison si illustre, le nom de Silléri si fameux: tout cela à la verité est d'un grand ornement pour le merite; ce sont des marques d'honneur dont l'Academie connoit le prix, & qu'elle respecte par tout où elle les trouve, mais elle ne laisse pas en même-tems de les regarder comme tout à fait étrangères pour elle.

Dans les sujets qu'elle choisit, elle n'envisage outre le merite des lettres, que ce qui doit être inseparable d'un homme de lettres: & de même que les anciens, qu'elle fait gloire de se proposer pour modèle ont crû qu'il falloit être homme de bien pour être un excellent Orateur, de même elle est persuadée qu'il faut être véritablement honête homme pour être un véritable Academicien.

Vous ne nous laissez rien à désirer là-dessus Mr. ces
aplaudissemens

aplauïssemens que vous avez mérité dans les saintes fonctions de la parole, où le ministère de l'Évangile vous appelle de bonne heure, & les dissertations sages & judicieuses où vous avez si bien soutenu le parti de l'éloquence, ont fait assez connoître à tout le monde votre éloquence, votre érudition & votre génie pour les lettres. Vous avez ajouté à cela (ce que vous ne laissez entrevoir qu'à peu des personnes) un goût exquis & une heureuse facilité pour la Poésie; & de même que dans le siècle passé de grands Evêques, de grands Cardinaux & de grands Papes, qui n'ont pas dédaigné de s'attacher à la cultiver dans leur langue naturelle, de même vous n'avez pas dédaigné de vous en faire quelquefois un doux & innocent amusement.

Qu'aurions nous à demander de plus du côté des talens de l'esprit? & pour ce qui est des qualitez du cœur, quant la bonté & la droiture du vôtre ne seroient pas connus par tant d'endroits, quel plus sûr & quel plus avantageux témoignage pourroit-on jamais en souhaiter, que votre étroite liaison avec ce grand Magistrat, qui est si dignement à la tête du plus auguste Parlement du Royaume, * qui par son intégrité & par sa sagesse représente si parfaitement les Aristides & les Catons, & dont l'amitié fait l'éloge de tous ceux à qui il l'a donnée &c.

Passant ensuite à la perte que l'Académie avoit faite de la personne de Mr. Pavillon, il dit: homme public & chargé de la parole & des intérêts publics dans un grand Parlement. § Quelle réputation d'intégrité de sçavoir & d'éloquence ne s'est il point acquise? Homme particulier, retiré des emplois, émi-

* Mr. de Soissons est fort aimé de Mr. du Harlay, premier Président du Parlement de Paris.

§ Mr. Pavillon avoit été Avocat Général au Parlement de Metz.

nent à lui même & à ses amis, de quelle aimable société n'a-t-il point été dans le commerce du monde? Et quelle finesse d'imagination, quel agrément d'esprit, quelle délicatesse de sentimens n'a-t-il point fait voir dans les divers ouvrages de Poësie qui lui sont échapez de tems en tems.

Copie d'une Lettre écrite de Lion le 15. Avril

1705.

Il y a quelques jours qu'on arrêta ici un Commis de la Poste nommé Payen, qui entretenoit correspondance avec le Duc de Savoie & avec les Camisards: on a trouvé dans son Cabinet des faux cachets de Mr. le Duc de Vendôme, de Mr. le Grand Prieur, & même de Mr. de Chamillard, à la faveur desquels il ouvroit leurs dépêches, & en envoyoit des Copies au Duc de Savoie par Geneve; il a été découvert par le nommé Castagnet, Chef des Fanatiques, qui fut rompu vif à Nîmes, il y a quelque tems: Ce traître & malheureux Commis, a été mené en Provence, on eroit que c'est pour le confronter à quelqu'un de ses complices, & que lorsqu'on aura dévoilé tout le mystere de sa perfidie, on lui fera subir la juste peine qu'il merite.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **C**OMME l'Empereur n'a pas encore accordé le Passeport que la Reine Douairiere de Pologne avoit demandé, cette Princesse est restée à Padouë, où elle a été jointe par Madame de Baviere

sa fille, & comme on avoit débité qu'elles sejourneroient quelques mois à Venise, le Duc de Mantouë leur a fait offrir le Palais qu'il a dans cette Ville.

II. Ayant été résolu dans le Conseil du Roi de Portugal, de ne plus payer au St. Siège un certain droit qu'on nomme *quindeni*, & le Pape étant informé que le Confesseur de S. M. P. qui est Jesuite avoit beaucoup de part à cette résolution, dit au Général des Jesuites, d'ordonner à ce Religieux de venir incessamment à Rome rendre compte de sa conduite, mais lorsque le Roi de Portugal en eut été informé, il écrivit au Général, pour l'avertir qu'il ne s'oposeroit pas au départ de son Confesseur, mais il pouvoit être assuré que bientôt après tous les Jesuites de ses Etats recevroient ordre de le suivre. On ne jugea pas à propos à Rome de faire l'expérience de cette menace, l'ordre qui regardoit le Confesseur fut révoqué, & le Pape pour faire connoître au public le peu de fondement du bruit qu'on avoit répandu, que les deux Cours alloient se brouïller, fut à la Maison Professe des Jesuites célébrer la Messe à la Chapelle de Saint François Xavier pour la convalescence de S. M. P. & alla ensuite faire une Station à l'Eglise de St. Antoine des Portugais.

*Differend
du Pape avec
le Roi de
Portugal.*

Dans le même tems le Pape interdit l'Eglise des Religieuses de Ste Catherine de Sienne, & suspendit l'Abbesse de ses fonctions, pour avoir nonobstant les défenses du St. Pere, fait représenter un espee d'Opera dans le Monastere.

*Eglise
interditte.*

III. Le Prince Machia qui entreprit il y a deux ans, de soulever les peuples de Naples contre le Roi Philippe V. en faveur de la Maison d'Autriche, s'étant ensuite absenté, la Principauté a été confisquée & vendue 17000. Ducats au Sr. Tagliavia.

*Principauté
confisquée.*

IV. On a eu avis de Constantinople, que le Grand

Grand

*Grand
Vasir.*

Grand Vizir Calaj Lukoche, ou Ahmet Bacha, dont nous avons parlé ailleurs, * avoit été destitué & ensuite étranglé, accusé d'avoir voulu détôner le Sultan Achmet, pour mettre en sa place Ibrahim neveu de Sa Hauteſſe. Mehemet Bassa a été élevé à cette premiere Charge de l'Empire, & celle de Capitain Bassa, qu'il remplissoit, a été donnée à un Renegat François.

V. Il ne s'est rien passé de fort considérable dans les Armées du Brſſan, si l'on en excepte la rencontre qu'eut le Sr. des Roteaux, Lieutenant-Colonel du Regiment de Lautrecht, qui étant allé au fourrage avec 200. chevaux à Pampiaro, fut ataqué par six Escadrons Allemands, qu'il repoussa à trois différentes reprises, les obligea de passer deux Ponts, & de se sauver dans un Village où ils avoient de l'Infanterie; après le combat il resta plus d'une heure sur le champ de Baraille à la vûe des Allemands, qui ne jugerent pas à propos de revenir à la charge.

*Le Comte
de Taun fait
prisonnier.*

VI. Le Major Général Comte de Taun, fut arrêté le 10. Mars par les Payſans de Montferat: il venoit de Vienne où il avoit été envoyé le mois precedent par Mr. de Savoye & par le Comte de Staremberg, pour y représenter la mauvaise situation des affaires du Piemont, & à son retour il avoit pris à Genes un Guide pour le conduire à Turin.

*On forti-
fie Turin.*

VII. Depuis que le Duc de Savoye a abandonné Crescentin, † il a été plusieurs fois à Turin, qu'il fait fortifier avec toute la diligence possible: il y a logé une partie de les troupes, & laissé les autres à Chivas. Les habitans de cette Capitale du Piemont sont fort consternez, parce qu'ils craignent d'être assiégéz, je ne ſçais si cette crainte est mal fondée.

Sur

* Voyez Mars pag. 180.

† Voyez Avril pag. 271. & 305.

Sur ce que Mr. de Vendôme ne voulut pas accorder au Gouverneur de la Place la Capitulation qu'il avoit demandée, il s'en vengea sur ses feux d'Artifice dont il ne voulut pas que les François profitassent; il en fit un feu si prodigieux pendant 15. heures le 6. Avril, qu'on voyoit en l'air quantité de Bombes, Grenades, doubles Carcasses, Pots à feu & autres Gaudrons; Mr. de Vendôme jugeant que la Place étoit dans les dernières convulsions, fit mettre à couvert les troupes exposées sous de gros madriers. Le 7. les Assiégés battirent encore la chamade, croyant d'avoir une meilleure composition, après tout le bruit qu'ils venoient de causer dans l'air; mais Mr. de Vendôme étant inflexible, le Gouverneur fit joüer toutes les Mines le 8. qui renversèrent les enceintes de la Place, pendant qu'il se retira avec sa Garnison dans le Donjon, & ce furent là ses derniers efforts; car le 9. dès la pointe de jour il se rendit à discrétion: Mr. de Vendôme lui dit d'un air fort fier, que la conduite qu'il avoit tenuë depuis trois jours en faisant sauter les fortifications d'une Place, dans le tems qu'elle étoit reduite à la dernière extrémité, & brulant inutilement ses feux d'Artifice, ternissoit fort la gloire qu'il s'étoit acquise pendant un si long siège; que même suivant les Loix de la guerre, lui & sa Garnison meritoient la mort, mais qu'il vouloit bien interceder sa grace auprès du Roi. Qu'au reste il lui avoit fait plaisir de prévenir la résolution qu'il avoit formée de détruire cette Place, & qu'il souhaiteroit qu'il en eût fait de même du Donjon, puisqu'il lui auroit évité la peine de le faire sauter.

La Garnison sortit le 10. Avril, composée de 41. Officiers, 16. Sergens, 707. Soldats Allemans: des troupes de Savoye, 15. Officiers, 16. Sergens & 446. Soldats faisant en tout 1241. hommes y compris 300. malades

malades ou bleffez, qui manquans de medicamens, n'étoient plus pancez. On a trouvé dans la Place 17. piéces de Canon, 5. Mortiers & 15. milliers de poudre; mais peu de vivres.

Mr. de Vendôme doit être aplaudi d'avoir eu la patience de reduire cette place par la famine; car s'il eût donné un assaut, il auroit infailiblement perdu plus de dix mille hommes, sans être sûr de réussir: car on a trouvé devant & derriere les enceintes des fosses très-profonds, fraisez & palissades, avec des Mines par tout. Les troupes de l'Armée Française ont été envoyées dans les quartiers de rafraichissemens; à la reserve de 16. Bataillons qui sont restés au Camp de Verruë en attendant les ordres de la Cour de France, où Mr. de Vendôme a envoyé le Marquis de Broglio pour porter cette nouvelle.

VIII. Le Duc de la Feuillade fit ouvrir la tranchée devant Nice la nuit du 15. au 16. Mars, mais il ne reçut l'artillerie & les munitions qu'il attendoit par mer, que le 21. du même mois: & depuis ce tems-là il a fait dresser les batteries qui font un très-grand feu contre la Place, auquel le Marquis de Carail qui en est Gouverneur repond avec la même vigueur; le Marquis de Senantes son fils a tenté plusieurs fois de se jeter dans Nice avec quelques troupes sans y avoir pû réussir.

Le Château de Ville-Franche se rendit par capitulation le premier de ce mois, la Garnison au nombre de 230. hommes a été conduite à Saorgia, dans le col de Tende.

On vient d'apprendre que Mr. le Duc de la Feuillade s'est rendu Maître du Fort de Montalban & de la Ville de Nice: ainsi voilà tout secours coupé à Mr. de Savoye par mer & par terre, à moins que les Alliez ne se fassent jour par le gain
d'une

d'une bataille ; mais ces sortes d'esperances sont quelquefois casuelles.

X. Les François ont enfin changé le blocus de la Mirandolle en un siège dans les formes ; la tranchée fut ouverte le 16. du mois de Mars, & le Duc de Vendôme y a envoyé quelques troupes avec Mr. de Lapara Ingenieur pour y commander en chef.

*Siège de la
Mirandolle.*

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en S U I S S E, depuis le mois dernier.

I. **O**N continuë de parler en Suisse d'une médiation de paix ; quelques Membres des Cantons en ont même parlé très-légerement aux Ministres de l'Empereur & de la Reine d'Angleterre, & comme le premier est allé faire un tour à Vienne, & que l'autre est sur son départ pour se rendre à Londres, il ne faut pas douter que ces propositions ne fasse une partie du sujet de leur voyage ; mais on ne pourra rien conclure de solide sur cette affaire qu'après leur retour : si les peuples avoient voix en chapitre, il est certain que la paix seroit bien tôt conclüe, puisqu'ils n'experimentent que trop que le gain des batailles, la prise des Villes, & la conquête des Provinces entieres, ne fait qu'augmenter leurs miseres ; mais ceux qui manient les affaires d'Etat, & qui remplissent les principaux emplois des Armées raisonnent d'une autre maniere ; ils s'enrichissent pendant la guerre des dépouilles de ceux qu'elle ruinent, ils savent d'ailleurs que dans un tems de paix leur autorité est abaissée, & tous ces différens raisonnemens n'ont pour fondement que l'amour propre.

*Esperances
de Paix.*

II. Peu avant le départ du Comte de Trautmansdoiff, Ambassadeur de l'Empereur, le Canton de Zurich, comme Chef du Corps Helvetique, lui députa deux Membres du Conseil pour se plaindre de ce que les Impériaux, contre la foi de l'alliance, avoient arrêté les effets de quelques Négocians Suisses, qui venoient d'Allemagne; ces Députés reclamèrent les marchandises de leurs compatriotes, menaçant que si l'on ne leur donnoit une prompte satisfaction, ils se verroient contraints d'user de représailles par le droit de leur souveraineté indépendante. Ce Ministre leur répondit seulement qu'il en écrivoit à Sa Maj. Imp., son pouvoir ne s'étendant pas jusqu'à leur accorder ce qu'ils lui demandoient; mais qu'il ne doutoit pas que l'Empereur son Maître ne leur donnât satisfaction si leurs plaintes lui paroissent justes & bien fondées.

III. Le Canton de Fribourg a renouvelé avec le Roi d'Espagne Philippe V. les Traités qu'il avoit conclus avec le feu Roi Charles II. au sujet de la défense du Milanéz, ce qui a beaucoup mortifié les Alliez qui n'avoient rien oublié pour traverser cette négociation. Mr. le Marquis de Poiseux Ambassadeur de France est enfin de retour en Suisse du voyage qu'il a fait dans sa patrie.

IV. La Lettre du Gentilhomme de Suabe qui fut insérée dans nôtre Journal du mois de Mars, n'a pas encore été refusée, du moins que j'aye pu apprendre; cependant le Suisse à qui elle fut adressée, a écrit à son tour au même Gentilhomme, & la Lettre a été comme l'autre imprimée à Bâle; comme je me suis engagé de faire part à mes Lecteurs de toutes les pièces curieuses qui me tomberont entre les mains (sans vouloir pour cela en être le garant) je joindrai ici cette nouvelle Lettre après avoir assuré mes Lecteurs qu'elle n'a point été forgée ni

battuë

sde Princes &c. Mai 1705. 341
battuë sur l'ancume du Serurier de cette Clef. Elle
a pour titre :

Lettre du Suisse à un Gentilhomme de Suabe, imprimée à Bâle avec permission des Superieurs. 1705.

Vous avez beau me dire, Monsieur, qu'à présent les Allemands sont insensibles, que comme transformés par un Circé, ils ont changé de nature pour agir contre leurs propres lumieres & leurs véritables interêts ; vous avez beau m'assurer qu'accoutumez à la patience, & à faire des plaintes & des remontrances inutiles, ils sont devenus semblables aux Idôles des Payens qui ont des yeux, des oreilles & des bras, sans voir, sans entendre ni sans se défendre, je ne saurois croire que le dernier affront que leur fait à la face de l'Univers, l'amitié superbe des Hollandois n'irrite point une si fiere & si brave Nation.

Est il croyable qu'en moins de trois années les Allemands ayent laissé prendre aux Hollandois une superiorité sur eux que la Maison d'Autriche a eu peine d'acquérir par des siècles entiers ? que le genie Hollandois ait comme en un instant prévalu sur la vertu Germanique ? que les Allemands souffrent patiemment que ces Négocians qui tant de fois ont imploré la protection de l'Empire, se disent aujourd'hui les Protecteurs de l'Empire, ils se croient les maîtres des Allemands dans la science de gouverner & dans l'art de faire la guerre ; les Allemands sont-ils insensibles à ces excès d'abaissemens ? & sera-t-il inutile de leur mettre devant les yeux la honte dont on veut couvrir une Nation si magnanime ? quand vous m'en effloreriez tout de nouveau, je ne le croirai jamais. Comme Suisse, Allié étroitement avec l'Empire, si vous vous taisez je ne me tairai

pas, & je rapellerai sans cesse à mes plus anciens Alliez, le souvenir de leur gloire passée, & du tems où les Hollandois s'estimoient heureux de leur obéir.

C'est, me direz-vous, comme vous me l'avez déjà écrit, la situation des affaires de l'Empereur qui l'ont réduit à dépendre des Hollandois, & mit les Allemands dans la triste nécessité de souffrir leur caprice, leur orgueil & leurs menaces; mais n'est-ce point assez, vous répondra un Suisse grossier comme moi, de supporter vos propres miseres, faut-il encore sacrifier la gloire de la Nation? n'est-ce point assez d'obéir à l'Empereur comme Chef de l'Empire, faut-il encore dépendre d'un Bourguemestre d'Amsterdam? sans se détacher de l'Empereur, sans abandonner les interêts, les Allemands n'ose ont-ils pas faire connoître aux Hollandois combien les Membres de ce grand Corps Germanique, qui represente l'Empire Romain, sont au-dessus des Députez qui composent les Etats-Généraux des Provinces Unies.

Vers la fin de l'année 1703. les Hollandois firent paroître un mémoire en forme d'instruction à tous leurs Ministres, Envoyez ou Résidens dans les Cours d'Allemagne, afin que ces Ministres remplis de l'esprit & des sentimens de leurs Maîtres, soufflassent par tout la guerre, & animassent les peuples & les Princes à la faire avec ardeur. Dé-lors ils reprochoient à l'Empire les secours qu'ils lui avoient donnez; dés-lors ils menaçoient de se separer de l'Allemagne, si par de plus grands efforts ils ne répondoient mieux aux soins qu'ils vouloient bien prendre d'elle.

*Hollandois
Tuteurs de
l'Empire.*

Je me souviens qu'en ce tems-là un courageux Allemand qui aime la gloire de sa Patrie, me demandoit en soupirant, depuis quand & par qui les Hollandois avoient été chargez de la tutelle de l'Empire? Eux qui de cet Empire il n'y a pas long-

tems,

remis, n'étoient que de très-petits Membres ? hélas ! ajoutoit-il, étoit-ce aux Hollandois que le Poëte pensoit lorsqu'il disoit.

Tu regere Imperio populos Romanos memento.

Ce n'est plus à leurs Agens dans les Cours particulières que les Hollandois devenus plus fiers, adressent cette année les reproches & les reprimandes qu'ils jugent à propos de faire à l'Empire ; c'est à l'Empire même qu'ils parlent dans leur Lettre rapportée à la Diette par l'Envoyé de Mayence ; ils étoient la nécessité qu'il y a après les grandes victoires remportées, de faire de nouveaux & de plus puissans efforts pour soutenir l'avantage contre un ennemi qui applique tous ses soins à le regagner. Ils s'étoient flattés, disent-ils, que l'Empire seroit d'autant plus ardent, & auroit moins besoin d'être encore sollicité par eux, que c'est l'Allemagne qui a recueilli tout le fruit de la Campagne dernière. C'est ainsi qu'ils s'expliquent, & il semble qu'ils veulent faire entendre, que pour eux ils ne se sont réservé que la gloire d'avoir sauvé l'Allemagne.

*Plaintes
des Hollan-
dois à la Diette
de l'Em-
pire.*

Cependant, ajoutent-ils, ils voyent avec étonnement & avec douleur que rien n'est prêt, tout est en désordre, tout languit dans l'Empire, nulles dispositions ne sont faites pour l'ouverture de la Campagne, nulles recrues, nuls magasins, Landau n'est point réparé ; *lenteur, tiédeur, inaction, létargie*, sont les termes dont ils se servent, pour expliquer l'idée désavantageuse qu'il ont des conseils & de la conduite de l'Empire ; après qu'ils l'ont assez marqué, ils opposent leur diligence & leur vigueur à la pesanteur & à l'indolence des Allemands ; quel étrange contraste ! & que les Allemands sont à plaindre, s'ils faut qu'ils cedent aux Hollandois l'honneur du courage & de la vivacité !

Nous avons défendu l'Empire qui ne se défendoit

pas lui-même, disent ces fiers Alliez; nos troupes sont venues sur le Danube donner la victoire d'Hofstet aux Allemands, chasser du cœur de l'Empire l'ennemi commun, rendre la confiance à l'Allemagne étonnée; elles se sont sans respirer avancées sur les frontières de la France pour couvrir les Allemands qui faisoient le siège de Landau; elles leur ont donné cette importante Forteresse, elles sont encore sur la Moselle pour achever de rassurer l'Allemagne, au lieu de revenir sur nos frontières gagner des Victoires pour nous-mêmes; si ce n'est pas là les propres termes de la lettre des Hollandois, c'en est du moins le sens que je rends fidèlement.

Quand vous considérez cette magnifique peinture des efforts que les Hollandois disent qu'ils ont fait pour les Allemands & pour la cause commune, ne vous semble-t-il point que vous lisez la Harangue d'Ajax qui reproche à Ulysse devant les Rois de Grèce, que de son bouclier impenetrable il l'a couvert tremblant & blessé; il l'a trouvé étendu sur la poussière; il a exposé comme une digue ce bouclier de sept peaux aux ennemis prêts à égorger Ulysse; il l'a relevé pâle & défiguré, & l'a enfin attaché des bras de la mort?

Le personnage que je donne à l'Empire dans cette comparaison, vous offense peut-être, j'avoue aussi que quand je ne considérerois que l'étendue des Pays, je chercherois des Ajax plutôt en Allemagne qu'en Hollande; je croirois qu'on pourroit même trouver plus sages Ulysses en Allemagne qu'en Hollande; mais les Hollandois, comme vous voyez, ne le pensent pas ainsi.

Les Hollandois finissent leur lettre pathétique par les menaces qu'ils font à l'Empire de l'abandonner à la lenteur de ses mouvemens, à la tiédeur de ses résolutions, à l'inaction de sa Diète, à la léthargie de

de ses Membres & à tous les maux qui l'accableront quand la Hollande aura retiré sa puissante protection.

Dites-moi ingénieusement ce que vous pensez de cette lettre ? quelles images se présentent à votre esprit, lorsque vous voyez les Hollandois ordonner à la Diète de l'Empire ? car c'est ordonner, que d'exhorter en menaçant comme ils font ; ils ordonnent qu'on ravitaile incessamment Landau, qu'on repare les brèches, que l'on comble les tranchées, qu'on fasse les dispositions nécessaires pour une campagne maturée, que chacun ait à fournir incessamment son contingent en l'une & en l'autre espee, afin qu'à la fin de Mars on soit en état d'aller au devant de l'ennemi.

En même-tems qu'ils parlent ainsi à la Diète générale, ils parlent encore plus absolument dans les Cercles particuliers ; ils ont dans vos Cercles malheureux de Westphalie, de Suabe, de Franconie & du Bas-Rhin, victimes de l'ambition des Chefs ; ils ont, dis-je, leurs Agens & leurs Commissaires, comme ils les avoient dans leurs Provinces-Unies ; ces Agens marchent, agissent, pressent, s'informent de tout, prennent connoissance des caisses militaires, en sollicitent les recouvremens, ordonnent les recrues, demandent une augmentation de 13. ou 14000. hommes, & les Hollandois pour tout secours, & comme par pitié, offrent à ces Cercles d'acheter leurs vins, dont le prix sera employé aux nouvelles levées qu'ils leur demandent pour achever de les ruiner.

L'Empire est-il donc tombé dans le sens reprobé, dans l'imbecilité & l'étonnement ? n'a-t-il plus de Chefs ? les Hollandois sont-ils devenus Chefs d'Empire ? est-ce à eux d'ordonner, ou de proposer dans la Diète, ce qui convient au salut de l'Empire ?

l'Empire ? n'y a-t-il plus qu'eux qui veillent à son salut ? On diroit que l'Empire Romain, réfugié en Allemagne, où depuis tant de siècles son nom & sa réputation se conserve, va devenir encore une fois dans cette azile sacré le jouët de la fortune.

*Prétentions
des Protec-
sans de
l'Empire.*

Vous voyez déjà que les Protestans, encouragés par l'apuy qu'ils savent bien que les Hollandois leur donneront, parlent hautement dans la Diète; renouvellent toutes les plaintes étouffées depuis long-tems, & prétendent obliger les États de l'Empire à abandonner les autres affaires, pour ne travailler qu'à remédier à leurs prétendus griefs de Religion. Ils espèrent que les Puissans Alliez de l'Empereur les mettront en état de donner la Loi aux Catholiques, d'obtenir de nouveaux Articles de reglemens sur l'exercice de la Religion, & peut-être de demembrer le Corps Germanique, pour n'avoir plus rien de commun avec les Catholiques. Quelquefois ces desseins hardis, qu'on ne prévoit point, frappent les hommes d'étonnement, & réussissent par la surprise & l'épouvante.

Je ne vous demande plus s'il est possible, que ces reflexions ne touchent plus les Allemands après la peinture que vous m'avez faite de leur assoupissement, je les regarde comme des hommes qu'a tuez on rendus insensibles, l'affreux aspect de Meduse. Rien ne prouve mieux la vérité de tout ce que vous m'en avez mandé, que la patience avec laquelle ils supportent la superiorité des Hollandois; mais je voudrois sçavoir si cette superiorité sera soufferte avec la même patience dans les autres Pays.

*Projets con-
tre les Cou-
ronnes du
Nord.*

Vous n'ignorez pas ce qu'on publie dans l'Empire sur les projets de la Campagne prochaine; on dit que les Alliez veulent déclarer leurs ennemis toutes les Puissances qui sont encore neutres dans l'Europe, & surtout celle du Nord. On trouve mauvais que le

Roi

Roi de Suede n'abandonne pas l'entreprise dans laquelle une juste défense & sa propre gloire, l'ont engagé, les Alliez publient que ce Prince a des Traitez avec la France, & qu'il est l'ennemi secret de l'Empire: il suffit de ne pas leur obéir, pour être cru l'amî de la France & l'ennemi commun.

La haine de ces Puissances Alliées contre le Roi de Suede ne se borne pas à de simples injures, ils n'en connoissent point de plus horribles que le titre d'Allié de la France; on le menace de l'attaquer, s'il ne laisse pas le Roi Auguste paisible sur le Trône de Pologne. Veut-on traiter le Roi de Suede d'aujourd'hui de la même maniere que Ferdinand II. traita le Grand Gustave; Vous savez que les Electeurs & les Princes de l'Empire, auxquels ce Monarque écrivit avant de porter les armes dans l'Empire, pour arrêter les désordres que commettoit l'Armée de l'Empereur, sous la conduite de Wallstein, n'osèrent dans les reponses qu'ils lui firent, lui donner la qualité de Roi, intimidés par Ferdinand, qui prétendoit qu'un Roi de Suede devoit trembler devant lui, & dépendre de ses ordres. Gustave s'en vengea, & sçût bien se faire respecter, en s'ouvrant cette éclatante carriere, où par tant de victoires, il a rendu son nom immortel.

Quoiqu'en disent l'Empereur & ses Emissaires, le Roi de Suede attaché tout entier aux affaires de Pologne, n'a pris aucun parti dans la guerre générale, & n'a aucune liaison avec la France, & je ne crois pas que les menaces des Alliés épouvantent ce jeune héros.

Oserois-je vous faire une autre question: ignore-t'on en Allemagne, ce qui se passe en Angleterre? Ces honneurs extraordinaires qu'on décerne à Milord Marlborough, cette statuë qu'on lui élève à cause de la victoire d'Hoeftet, ces harangues du Parlement, ces Fêtes superbes de la Ville de Londres, tout cela est-

est-il venu à la connoissance des Allemands ? qu'en pensent-ils ? de quel œil voyent-ils Milord Marlborough, représenté comme le Dieu tutelaire & le liberateur de l'Allemagne ? ne leur semble-t'il point qu'on triomphe d'eux aussi bien que des François ? approuvent-ils dans un Pays étranger ce trophée qui leur reprochera éternellement leur foiblesse ? ne se souviennent-ils plus de ce que firent Arminius & Inguiomer après la grande victoire que Germanicus remporta sur eux à deux lieues de Breme, ils fuyoient résolus de passer l'Elbe, & d'abandonner leur Pays, ils apperçurent le Trophée que déjà les Romains avoient érigé dans le champ de bataille ; furieux à ce spectacle, ils revinrent sur leurs pas, & firent courir de nouveaux dangers à leurs vainqueurs. Moins sensibles à cette gloire guerrière, les Allemands trouvent-ils bon que le monument d'une victoire qu'ils ont droit de s'attribuer aussi bien que les autres Alliez, soit élevé en Angleterre & consacré à un Anglois, comme si à lui seul appartenait tout l'honneur de la journée.

Je ne blâme point les Anglois, je les louë au contraire, j'approuve la franchise & la noblesse avec laquelle ils s'efforcent d'applaudir à la fortune qui caresse un de leur compatriotes ; ils honorent en lui le mérite & la vertu ; Milord Marlborough a acquis beaucoup de gloire, & est digne sans doute d'une récompense éclatante : je ne cherche point avec des yeux jaloux à trouver au-dessus de ses services celle qu'on lui accorde. Les hommes sont si peu accoutumés à rendre une justice entière au mérite des autres, & à tomber dans l'excès lorsqu'ils récompensent, que cet excès même, lorsqu'il se fait remarquer, ne me déplaît point en eux.

D'ailleurs né libres & amoureux de l'antiquité, j'aime encore à voir respirer sur la terre les anciennes mœurs ;

mœurs ; j'aime à voir rétabli en quelque manière ce haut prix de vertu, cette palme magnifique, qui pour me servir des termes d'Horace, élevoient les Maîtres du monde au-dessus des hommes & les approchoit des Dieux ; ce triomphe Romain, que l'orgueil des Empereurs, jaloux de la gloire des sujets, avoit aboli avec les restes de la liberté. J'aime à voir dans les Monarchies donner des Couronnes aux sujets, & élever des statues aux particuliers aussi bien qu'aux Rois, de même que dans les anciennes Républiques on avoit coutume d'en élever aux grands hommes.

Je ne vous celerai pourtant pas, que j'ai souvent regardé avec étonnement les Anglois engagez sans aucune raison dans la guerre présente. Les Anglois, me suis-je souvent dit à moi-même, ne scauroient s'empêcher d'avouer qu'ils n'ont aucun intérêt véritable & propre à eux, dans la décision de la querelle sur la succession d'Espagne ; ils comptent dans leur Isle un espede d'autre monde séparé du nôtre ; il ne tiennent qu'à eux de jouir du spectacle, & de voir, exempts de dangers, les troubles & les miseres de leurs voisins ; ils ne tiennent qu'à eux d'en profiter ; ils n'ont qu'à n'y prendre aucune part, & paisibles, ils s'entichiront de tout le commerce, que la guerre fait abandonner aux autres peuples insensés.

Gardez de tout côté par la Mer, ils savent bien qu'on n'ira pas les insulter dans leurs terres ; ils savent bien que toute la Puissance, toute la fortune de l'ancien Empire Romain, ne purent jamais les abatte ; bien loin d'avoir été domptez, ils n'ont jamais même été entièrement connus par ces anciens Maîtres du monde. Les Romains dans leurs histoires ont conté tant de fables extravagantes sur les habitans farouches de la Grande Bretagne, que je crois qu'ils ont voulu sous une feinte ignorance cacher la honte de leurs armes, toujours repoussées.

*Les Anglois
n'ont point
d'intérêt à
la succession
d'Espagne.*

Que

Que craignent donc les Anglois me d'mandai-je quelquefois à moi-même ? Pourquoi au lieu de profiter des avantages d'une paix intérieure, & d'un commerce florissant, au milieu des dissensions du reste de l'Europe, renoncent ils à cette paix & à ce commerce ? Pourquoi se plongent-ils dans les horreurs d'une guerre longue & incertaine ? Pourquoi s'épuisent-ils d'hommes & de finances ? Pourquoi font-ils les mêmes efforts qu'ils feroient si à l'Orient & à l'Occident l'Angleterre étoit attaquée par des inondations de Danois & de Normands.

On diroit qu'ils ne se sont jettés dans cette funeste guerre, contrainte à leurs intérêts, que pour faire acquérir de la gloire au favori de leur Reine, & le mettre à la tête d'une Armée. Ils croyent qu'à ce prix les souffrances & la misère des peuples, sont bien payées. Je déplore leur aveuglement, s'ils pensent ainsi ; mais toutes ces considérations ne m'empêchent pas de donner mon approbation aux Lauiers dont ils ceignent la tête du Duc de Marlborough. Ainsi ce n'est point pour faire une maligne censure de leur conduite, ni pour diminuer la gloire de leurs héros, que je vous demande ce que pensent les Allemands sur les triomphes de l'Angleterre, ce n'est que pour satisfaire une juste curiosité.

J'ai la même curiosité sur les pensées des Hollandois ; je voudrois sçavoir si ces Gouverneurs de l'Empire regarderont le Général Anglois comme leur supérieur. Ne voudront-ils point surpasser l'Angleterre en reconnaissance pour lui ? sa fortune ne lui promet rien de médiocre ; mais s'ils se souviennent de la fierté avec laquelle ils traitent l'Empire ; la Staruë de Mylord Marlborough ne blessera-t-elle point leurs yeux ? la nécessité du tems les aura bien changé s'ils supportent patiemment cet espece de vol ; que je suis persuadé qu'ils croiront qu'on fait à l'aba-

bileté de leurs Confeils & la bravoure de leurs troupes : mais revenons aux Allemands.

Si l'on confidere d'un côté la Lettre des Hollandois aux États de l'Empire; de l'autre le triomphe décerné par les Anglois au Duc de Marlborough, les Allemands ne font entre ces deux Nations qu'un malheureux peuple fans ame & fans force; les uns président à son Gouvernement, les autres à ses exploits de guerre. Les Hollandois parlent comme si à eux seuls étoit dû le succès d'Hochter; les Anglois s'érigent à eux-mêmes sous le nom de Marlborough le trophé de cette victoire; les uns & les autres par leurs discours & par leurs actions témoignent un égal mépris pour la Nation Allemande.

Que feroient donc tous vos Allemands à Hochter? une poignée d'Anglois, un petit nombre de Hollandois les avoient-ils laiffé derrière eux spectateurs timides de cette grande bataille? les braves Allemands que les François ont toujours regardé avec estime, comme leurs plus redoutables adverfaires, ne fervent-ils plus que de nombre dans les Armées, & font-ils inutiles dans les combats? telle est l'opinion que les Anglois & les Hollandois tâchent d'en donner.

Les Allemands, qui à ce que vous dites, ne fcauroient plus fecouer le joug dont ils font furchargez, laiffent-ils encore mort e fur leurs têtes celui des Hollandois & des Anglois? les Princes d'Allemagne qui ne font puiffans, riches & respectez qu'autant qu'ils ont de Troupes fur pied, ne confidereront-ils point le dommage irréparable que leur apportent ces superbes Alliés? s'ils examineroient la conduite de ces nouveaux amis de l'Empire, ils appréhenderoient les suites dangereuses de leur alliance.

L'Allemagne par cette alliance est livrée au pillage des étrangers, & se verra enfin dépeuplée par eux;

les

les Anglois, les Hollandois, les Danois qui marchent, qui séjournent dans l'Empire, qui souvent même y ont des quartiers d'hyver & y font leurs Recrûs; ils enlevent toute la jeunesse Allemande capable de porter les armes, ils n'épargnent pas même les hommes mariez. Déjà la plupart de leurs Bataillons ne sont presque composés que d'Allemands; ainsi tout ce qui se perd d'hommes en tant de différentes Armées, tout ce qui tombe sous le fer, tout ce qui périt par les maladies, ne périt qu'aux dépens de l'Allemagne. Les Troupes étrangères à la fin de la guerre retourneront dans leur Pays complectes & remplies d'Allemands vendus par leurs Princes, ou enlevés malgré eux. Les autres Pays recevront de nouveaux Habitans, pendant que l'Allemagne se trouvera vuide des siens à la fin de la guerre; parce que la mort, la défection, l'enlèvement & le transport qu'on en fait, l'autont presque dépeuplée. Je suis &c.

V. Voilà quelle est la Lettre de nôtre Suisse anonyme, dont j'ai retranché quelques endroits qui m'ont paru moins curieux & éloignez des affaires du tems; j'y ai aussi corrigé quelques termes injurieux ou insultans, dont l'Auteur ou le Traducteur s'étoient servis, & qui à mon sens ne doivent pas être prononcez par un Suisse neutre contre des Souverains respectables, & avec qui les Cantons n'ont aucuns differens; tels sont les termes *d'usurpation* & *d'ambitieux* que nôtre anonyme donne à Sa Maj. Imperiale, & aux Hollandois l'épithete méprisable *d'habitans des marais du Rhin*. A cela prés je n'ai rien retranché d'essentiel, laissant au Lecteur la liberté de faire sur cet écrit le jugement qu'il trouvera à propos.

Le Suisse n'avoit pas besoin de reveiller la jalousie des

des Allemands à l'égard des honneurs décernés à Mylord Marlborough, les trophées qu'on lui érige avoient déjà fait impression sur l'esprit de plusieurs Généraux, & surtout sur celui des Princes Eugène de Savoye & de Hesse Cassel, qui prétendent n'avoir pas moins eu de part à la victoire d'Hochstet que ce Mylord, quoi que les Anglois veuillent leur ravir cette gloire : en effet, il certain que toutes les relations tant publiques que particulières, ne rendent pas assez de justice au mérite & à la bravoure de ces Princes, ni à la valeur en général de la Nation Allemande; à l'égard des Troupes Danoïses, quoi qu'il y en eût un bon nombre dans l'Armée victorieuse sous le Commandement du Duc Charles-Adolphe de Wirtemberg, il n'en est nullement fait mention, peut-être n'est-ce que par oubli.

A R T I C L E V.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **Q**UOI que les Députés de l'Empereur soient arrivés en Hongrie, on ne voit encore point de jour à l'accordement avec les Mécontents, les Chefs persistent toujours à demander pour préliminaires du Traité, le rétablissement de leurs libertés, privilèges & prerogatives, dont les principales sont de se pouvoir élire un Roi, comme ils ont toujours fait, la restitution des Temples & des biens des Protestans; que tous les Jesuites sortent du Royaume; que les Gouvernemens & les autres Charges de l'Etat, soient données à des Hongrois, suivant l'ancien usage, & la Capitulation signée par
l'Empereur

l'Empereur à son avènement à la Couronne de Hongrie ; que le Palatin du Royaume soit aussi rétabli ; que le Prince Ragotski soit reconnu seule & véritable Prince de Transilvanie ; que toutes les troupes étrangères qui sont en Hongrie, en soient congédiées ; après quoi on pourra entrer en Traité, pour prévenir de pareils abus à l'avenir, & assurer pour toujours la tranquillité du Royaume. On a de la peine à croire que l'Empereur puisse se résoudre à convenir de tous ces articles ; cependant la Cour d'Angleterre & les autres Généraux n'oublient rien pour procurer cette Paix, & S. M. I., dit-on, a déjà remarqué que le zèle de Religion fait agir ces Puissances contre ses intérêts.

Prince
Eug. se.

II. Le Prince Eugene de Savoye déclara dernièrement qu'il ne pouvoit pas se résoudre d'aller sacrifier en Italie la réputation qu'il s'étoit acquise dans le monde avec une armée peu nombreuse, & dépourvûe des choses nécessaires pour la faire subsister, aimant mieux se remettre entre les mains de l'Empereur de tous les emplois qu'il tenoit de lui ; mais le Roi des Romains, après avoir conféré avec l'Empereur son Pere, & les principaux Ministres de la Cour, assura le Prince Eugene que ses remontrances ayant été trouvé raisonnables, S. M. I. avoit donné des ordres pour lui remettre deux millions de florins pour les besoins de l'armée, à prendre sur les fonds provenus des contributions qu'on a tiré de Baviere ; il lui fit aussi voir l'état des troupes qui doivent passer en Lombardie ; ce qui déterminâ enfin ce Prince d'y aller faire la Campagne. Ces troupes consistent en 12600. hommes tant Imperiaux, Prussiens, que Palatins, avec quelques recrûes pour les corps qui y sont déjà ; & l'on prétend que ces troupes jointes à l'armée du Comte de Linange, feront du moins 32. mille hommes. Ce Prince partit de Vienne en poste

parte le sept Avril ayant pris la route par la Baviere , afin de faire partir le reste des troupes qui y étoient encore.

III. L'Empereur a défendu le cours dans ses Etats Hereditaires pour les Ducats d'or que le Prince Ragotski a fait battre en Hongrie, quoiqu'ils soient du poids & titre des autres Ducats d'Allemagne. D'un côté il y a l'effigie de ce Chef des Mécontents, qui prend le titre de Prince Souverain de Transilvanie, on lit au revers, *pour la liberté vaincre ou mourir.*

IV. On celebra à Vienne le fête de St. Joseph avec beaucoup de magnificence ; le Roi des Romains qui en porte le nom, fit distribuer des habits à 14. pauvres, que S. M. servit ensuite à diner ; leur âge faisoit ensemble le nombre de 1032. ans ; une fille, qui étoit de ce nombre en avoit pour sa part 109. & les jeunes Seigneurs qui se trouverent à cette ceremonie, lui ayant demandé si elle étoit encore pucelle, elle leur repondit qu'il y avoit long-tems qu'elle se confessoit, mais que ce n'étoit pas à des gens faits comme eux.

V. Il est arrivé en Baviere trois Commissaires de l'Empereur, qui sont le Comte de Wratislaw, pour avoir l'administration générale des affaires de cet Electorat, le Comte de Lamberg qui a l'inspection des Milices, & le Comte de Molas qui fait la fonction d'Intendant des Finances.

On a enfin rasé les fortifications de Munich, & enlevé toute l'artillerie ensuite du Traité signé au camp de Landau au mois de Novembre dont j'ai parlé ailleurs *, mais ce Traité ne porte pas qu'on rasera les autres Places où l'on a reçu garnison Imperiale ; cependant on assure qu'elles doivent être

C c

demolies

* Voyez Janvier page 72.

démolies à la réserve d'Ingolstadt, pour dispenser l'Empereur d'y tenir garnison. Le VIII article de ce Traité porte que *Madame de Baviere choisira parmi ces troupes congédiées 400. hommes pour sa garde*: Cependant on veut l'obliger de n'avoir à l'avenir que des Imperiaux sous les ordres du Capitaine des Gardes; qui prêteront serment de fidélité à Sa M. Imp. L'article XI. promet que *les Etats de Baviere seront conservés dans tous leurs privilèges*; mais on a donné de très-grosse atteintes en forçant les peuples de payer des contributions exorbitantes outre le contingent de l'Electorat, & les sommes qu'on en a tiré sont si considerables, qu'une partie, dit-on, suffira pour faire subsister pendant la campagne l'armée Imperiale en Italie.

Ces duretez ont obligé beaucoup de gens de tous états, de tout âge & de tout sexe d'abandonner leur Patrie pour se retirer en Suisse, dont la plupart passe ensuite à Bruxelles; cette évacion se faisoit dans les commencemens avec les précautions nécessaires pour ne pas être surpris; mais depuis que l'Empereur a donné ordre à ses Commissaires de n'y former aucun obstacle, (regardant ces sortes de gens comme mal intentionnez pour les interêts,) la défection est beaucoup plus grande, & se fait ouvertement.

*Progrez
des Mécon-
zens en Tran-
silvanie.*

VI. Quelques avis de Transilvanie venus par la Pologne, portent que les Imperiaux avoient été obligez d'abandonner Clausembourg, comme ils avoient fait depuis quelque tems Albe Julie, c'est à dire après en avoir fait sauter les principales fortifications, & que la garnison avoit été jointe le Général Rabutin, qui ne sauroit le maintenir dans cette Principauté si la Cour Imperiale ne lui envoie incessamment des troupes & des provisions de bouche & de guerre, les Mécontens ayant en partie saccagé
les

les endroits par où l'on pouvoit en tirer.

VII. La Cour Imperiale a reçu des remontrances du Roi de Suede & du Roi Auguste; le premier prie l'Empereur d'empêcher son ennemi de faire passer aucunes troupes ni marchandises de contrebandes dans les Etats hereditaires de S. M. I. venant de Saxe en Pologne, ou qu'elle ne trouve pas mauvais s'il fait passer les armées par les mêmes Pays; pour aller chercher son ennemi dans le cœur de ses Etats: Le Roi Auguste s'excuse de ne pouvoir pas fournir son contingent pour l'armée de l'Empire, à cause de la fâcheuse guerre qu'il se voit obligé de soutenir contre les Suedois. On n'a pas encore appris la reponse que S. M. I. aura faite sur tout au Roi de Suede qui la demande prompte & décisive.

VIII. On élève un pyramide au champ de bataille d'Hochster, ornée d'inscriptions Latines & Allemandes, qui donnent la gloire au Prince Eugene de Savoye d'avoir sauvé l'Empire qui étoit à deux doigts de sa ruine, par la bataille qu'il gagna sur les François & les Bavares le 13. Août 1704. Dans toutes ces inscriptions, il n'est point parlé de Milord Marlborough, des Anglois, ni des Hollandois, de même qu'en Angleterre, ni en Hollande dans les trophées qu'on y a fait, on n'a point fait mention du Prince Eugene ni de l'Armée Imperiale: je ne sçai lequel de ces monumens opposés persuadera le plus la posterité.

ARTICLE VI.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & PAYS DU NORD, depuis le mois dernier.

I. **T**outes les demarches du Roi de Dannemarck causent de l'ombrage à ses voisins; cependant

on n'a pas encore pû pénétrer quels sont les desseins de ce Prince; ce qu'il y a de certain c'est qu'on continuë d'armer par mer & par terre dans les Etats, & que S. M. Danoise partit de Copenhague le 3. Avril pour aller faire la visite du Holstein, & que tous les Officiers tant Infanterie que Cavalerie & Dragons ont ordre d'avoir leurs Compagnies complètes au 15. Mai: à peine d'être cassez: les Ministres de quelques Princes étrangers ayant voulu pénétrer les motifs de ces préparatifs, S. M. D. leur répondit, *que leurs Maîtres n'appelloient pas dans leurs Conseils les Ministres qu'Elle avoit auprès d'eux, & qu'Elle ne se croyoit pas obligée d'introduire cette nouveauté dans l'Europe.*

Enfin le Comte de Horn a été échangé avec le Général Kanits, qui commandoit dans Torn lorsque les Suedois s'en rendirent les maîtres; ce Comte est à Rawitz près du Roi de Suede, & tous les bruits qu'on avoit débité d'une prochaine paix en Pologne se sont évanouïs, au contraire les desordres semblent s'augmenter dans le tems qu'on les croyoit à la fin de leur période.

III. Trois Compagnies Polonoïses étant arrivées au commencement de Mars à Varsovie, exigèrent 9. mille florins, outre leur subsistance; à peine en furent elles parties pour aller à Lowitz, terre du Cardinal Primat, qu'il en arriva 3. autres pour vivre à discretion à Varsovie, & menacerent de piller leurs hôtes, si on ne leur donnoit un *bien vivre*, pareil à celui que leurs camarades en avoient reçu: on fut obligé de leur payer une pareille somme de 9. mille florins, & elles prirent ensuite la même route de Lowitz; mais d'autres étant arrivez le même jour à Varsovie, qui n'observent pas une meilleure discipline que les premiers, les habitans des Faux-bourgs abandonnerent leurs maisons, & les Marchands

chands de la Ville fermerent leurs boutiques, pour s'exempter du pillage, de maniere que les Polonois souffrent plus de desordres des Polonois même, que des troupes étrangères.

Le Roi de Suede étant averti de l'arrivée de ses six Compagnies à Lowitz avec quelques autres troupes du Roi Auguste, fit un détachement de 3000. Chevaux de son Armée pour les y aller attaquer: les Polonois & Saxons furent surpris, il en resta 600. sur la place, on y fit plusieurs prisonniers, & le reste fut dissipé. Les Suedois ont encore défait un parti de Saxons qui traversoient la haute Silesie, avec des habits, des Chevaux de remonte & quelque argent, tout fut pris ou tué à la réserve du Général Patkul, qui commandoit ce Convoi, qui s'échapa par la vitesse de son Cheval.

IV. Le Prince Lubomirski Staroste de Spuse s'est joint aux Suedois avec 2000. hommes qu'il avoit sous son commandement, parce que le Roi Auguste avoit négligé de lui donner satisfaction sur les desordres que les Saxons avoient commis sur les terres, & dont il avoit porté les plaintes au Conseil de Cracovie & à la Cour de Dresden.

V. Il y a quelque tems que le Cardinal Primat fit publier une Ordonnance portant excommunication contre ceux qui ont pillé les Eglises & les Monasteres de son Archevêché de Gnesne, avec défenses aux Confesseurs d'absoudre aucuns des Auteurs de ce sacrilege, à moins qu'ils n'en fassent une entiere satisfaction; apparemment que le Prélat a crû que les Soldats du Roi Auguste étoient tous bons Catholiques, & n'a pas réfléchi que les Lutheriens, les Moscovites & les Cosaques, ont plus de part à ces pillages que les Polonois, ce qui fait que les menaces ont été jusques à present sans effet.

VI. Les Rois de Suede & Stanislas ont écrit à la

Regence de Danzick, de déposer entre les mains des personnes qu'ils ont nommées, les deniers provenans des droits qu'on leve dans cette Ville pour le Roi de Pologne, quoique le Magistrat eût ordonné, qu'ils seroient mis en sequestre jusqu'à la fin de la guerre. On ne sçait pas si les Magistrats donneront une reponse plus satisfaisante que celles qu'ils ont faite pour la restitution des bagages du Roi Auguste, qui s'y refugioient après avoir été pris par les Saxons; car ils l'ont refusé absolument, appuyez sur leur Neutralité, & sur le Traité qu'ils ont conclu avec le Roi de Prusse.

Roi Auguste.

VII. Le Roi Auguste est encore en Saxe occupé aux préparatifs de guerre; il a tenu plusieurs Conseils, où l'on a delibéré s'il étoit plus à propos qu'il retourât en Pologne que de rester dans son Electorat; la pluralité des voix decida qu'il étoit de la gloire de ce Prince & de son intérêt de ne pas abandonner la Couronne que les Etats de Pologne lui avoient mis sur la tête, ni un si grand nombre de brave Noblesse, qui au peril de leurs biens & leurs vies persistoient à lui demeurer fidèles; qui d'ailleurs, comme le Roi de Suede menaçoit les Etats de Saxe, dès qu'il ne trouveroit plus d'occupation en Pologne, il étoit à propos pour la conservation de ses anciens & bons Sujets héréditaires, de maintenir la guerre en Pologne, jusqu'à ce qu'on pût la terminer par une heureuse paix.

Resultat de son Conseil.

Troisième Confédération.

VIII. Il y a deux mois * que nous parlâmes d'une troisième association qui devoit se former en Pologne: les avis qu'on nous en avoit donné se confirment de plusieurs endroits; ceux qui y sont entrez, dont le nombre grossit tous les jours, tiennent leurs assemblées à Lublin en Russie; ils se disputent

* Voyez Mars pag. 220.

disputer l'entrée dans leur Pays aux Moscovites; & s'ils peuvent en venir à bout, ils feront ensuite signifier leurs résolutions aux Saxons & aux Suédois: quelque Noblesse de l'un & de l'autre de ces deux partis les ont abandonnez pour se joindre à la Confédération de Lublin, qui paroît la mieux intentionnée pour l'intérêt public en Pologne.

A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
ANGLETERRE, depuis le mois dernier.*

I. **S**I Dieu envisageoit les querelles des hommes d'un œil pareil à celui des mortels, & qu'il ne connût pas parfaitement les sentimens de haine, de vengeance, d'injustice, de jalousie ou de vaine gloire qui sont ordinairement les motifs de la plus part des guerres, il est certain qu'il seroit embarrassé à se déclarer le protecteur d'un parti, puisque les uns & les autres tâchent de couvrir la conduite qu'ils tiennent par une espee de justice & d'équité; & pendant qu'on écrase les uns par des impositions, on répand abondamment le sang des autres; on pille, on brûle de toutes parts, & chacun veut couvrir ses cruautés du manteau de la justice; comme si le *mien* & le *rien*, qui sont des biens périssables, & dont la possession est d'une si courte durée, étoient capables de nous dédommager des biens éternels que nous perdons par un défaut de charité; oùi nous pouvons dire à la honte du Christianisme, que la guerre cause plus de cruauté dans l'Europe Chrétienne, qu'il ne s'en commet chez les peuples barbares & Infidèles, dont la conduite nous fera sans doute confusion au jour du terrible jugement; cependant

*Cruauté
de la guerre.*

dant nous voyons que Dieu laisse agir les causes secondes, & tire même gloire de nos crimes & de nos égaremens.

*Prieres
publiques.*

Toutes les Puissances qui sont en guerre les unes contre les autres imploient également la protection du Ciel en faveur de leurs armes : elles veulent pour ainsi dire, que Dieu se mêle de leur querelle, & qu'il les favorise dans le carnage, dans les incendies, dans les pillages, & dans les autres maux que les hommes préparent contre les hommes : on a fait dans cette vûe des prières publiques en Espagne, en France, en Allemagne, en Hollande & en Angleterre ; il est vrai que toutes ces Puissances disent qu'elles ne font la guerre que pour parvenir à une paix ; comme si cette paix ne pouvoit se bâtir que sur les fondemens de plusieurs Provinces qu'il faut encore désoler, & de quelques milliers d'hommes qu'on se dispose à sacrifier cette campagne ; mais finissons cette morale très-inutile pour voir ce qui s'est passé en Angleterre, & commençons par la Déclaration de la Reine pour ordonner dans ses Etats les prières dont nous venons de parler.

ANNE REINE,

*Déclaration
à ce sujet.*

Ayant fort sérieusement considéré que nous sommes très-justement engagés, conjointement avec plusieurs autres Princes & Etats de l'Europe, dans une guerre de longue durée pour la commune sûreté de nos Royaumes, & pour abattre l'ambition demesurée de la France, & que du succès de cette guerre dépendent entièrement après Dieu, la paix, la tranquillité & le bonheur des Etats de notre domination, & les libertez de l'Europe, Nous avons résolu par un motif de Religion de faire observer un jour de jeûne public dans tout ce Royaume de la manière prescrite & ordonnée ci-dessous, afin que nous & nos Sujets puissions nous humilier
devant

dévant Dieu pour obtenir de sa miséricorde le pardon de nos pechez, & d'une maniere soumise & devote, implorer par nos prieres la continuation de sa benediction & de ses secours sur nos armes & sur celles de nos Alliez, ainsi que sur nos forces & les leurs, tant par mer que par terre; comme aussi de rétablir & perpetuer la paix, la sureté & la prosperité au milieu de nous, de nos Royaumes & des Nations & Etats qui sont en alliance avec nous; afin donc qu'un exercice si religieux soit observé dans ce Royaume, nous déclarons & publions par les presentes à tous nos amez Sujets, & nous leur enjoignons & commandons expressément que le mercredi 15. Avril prochain, ce jeûne soit religieusement observé dans tout nôtre Royaume d'Angleterre, Principauté de Galles, & dans la Ville de Berwick sur la Tweede. Et pour le celebrer avec plus de devotion & d'ordre, nous avons ordonné aux Evêques du Royaume de dresser un formulaire de prieres à ce sujet: Nous enjoignons & commandons étroitement que ce jeûne public & général soit devoûtement & décentement observé par tous nos amez Sujets, s'ils ont en vûë de s'attirer la grace de Dieu, & veulent éviter sa colere & son indignation, & sur peine de la punition que nous pourrons justement infliger à tous ceux qui méprisent nos ordres, ou qui négligent de s'acquiter d'un devoir si religieux. Donné en nôtre Cour à St. James le 13. Mars 1705. & de nôtre Regne le troisiéme: Signé, ANNE REINE.

II. Un nommé Browne ayant coupé la gorge à son pere, s'étoit sauvé à Portsmouth à dessein de s'en aller sur la flotte; mais ayant été reconnu, il a été mis en prison, en attendant le supplice que son crime merite. Il est si rare de trouver des enfans assez dénaturez pour tremper leurs mains dans le sang de leurs peres & meres, que les Romains n'a-

*Parricide
commis par
un fils contre
son pere.*

voient point fait de Loix contre les parricides ; mais les anciens inventerent un genre de supplice contre ces sortes de criminels : ils les faisoient coudre dans un sac de cuir fort large , à l'épreuve de l'eau , on y fermoit avec le parricide un Coq , un Chien , un Singe & un Vipere , après quoi on jettoit le sac dans la mer ; on donnoit pour compagne à ces malheureux un Vipere , parce qu'il commet un parricide en naissant , car il creve le ventre de sa mere pour venir au monde : on y mettoit un coq , qui étant ennemi mortel du Vipere , lui donnoit des coups de bec , & l'excitoit ainsi à piquer le criminel. On y mettoit un Singe , afin que le malheureux pût se comparer à cet animal , qui quoiqu'assez ressemblant à l'homme , n'est pas moins laid & difforme : le Chien par sa fidélité , reproche au parricide son infidélité & sa cruauté dépravée : Enfin on le mettoit dans un sac , comme indigne de voir ni de jouir d'aucun des quatre Elemens , prétendant qu'on ne devoit pas l'honorer d'un Gibet , afin qu'il ne respirât pas l'air en mourant ; qu'on ne devoit pas aussi l'enterrer vif , le faire brûler , ou le noyer , comme indigne de ces Elemens. Un nommé Malleole , fut le premier qui éprouva ce supplice pour avoir tué sa mere.

III. On a publié une O. donnance de la Reine pour exiler à dix mille de Londres les Catholiques Romains qui y sont établis , quoiqu'ils fussent dans les bornes que les Loix leur preserivoient ; cet ordre fait comprendre que la Cour a formé quelque soupçon sur le mécontentement d'une partie du peuple , qui fatigué des longueurs de la guerre & de la ruine du commerce , murmure quoiqu'encore un peu sourdement ; & l'on croit que s'il y avoit un soulèvement , les Catholiques ne seroient pas les derniers à prendre un parti : on pousse la précaution jusqu'à obliger les

Ministres des Puissances Catholiques qui résident à Londres, de donner un état du nombre & de la qualité des personnes de leur suite, qui font profession de cette Religion: Pour les rendre plus odieux, on a divulgué, qu'ils avoient formé le dessein en Irlande de massacrer les Protestans, & on a appuyé cette fausse nouvelle d'une impertinente circonstance; sçavoit qu'on avoit intercepté une Lettre du Pape, qui accordoit Indulgence Plenièrè à tous les Catholiques qui tremperoit leurs mains dans le sang des heretiques: Et comme on disoit que le complot étoit fait à Corck, Ville d'Irlande, où l'on y avoit conduit quantité d'armes & de munition de guerre, le Duc d'Ormond, Viceroi de ce Royaume, y fit faire une recherche très-exacte, faisant foillier jusques dans les Caves & dans les Latrines, sans avoir pû trouver chez tous les Catholiques de cette Ville, que seize vieux Mousquets fort rouillez, avec trois livres de poudre. Ces sortes de bruits quelque mal fondez qu'ils soient, ne laissent pas de produire l'effet que s'en promettent ceux qui les ont inventez; c'est d'entretenir & d'augmenter l'animosité & la désunion entre les Sujets des deux Communions.

IV. Plusieurs Vaisseaux marchands qui étoient à Harwits & sur la Tamise furent arrêtez le mois dernier par ordre de la Cour, lorsqu'ils étoient prêts de mettre à la voile; & on défendit en même tems à tous les Negocians d'envoyer aucuns Vaisseaux en mer, sans une permission expresse de la Reine, qui ne sera visiblement accordée qu'après que les Vaisseaux de guerre seront fournis du nombre des Matelots dont ils ont besoin.

On a encore fait partir un nouveau Convoy pour le Portugal; & l'Amiral Bings après avoir escorté jusqu'à la hauteur des Canaries les Vaisseaux qui vont aux Indes Orientales, doit se rendre à Lisbonne,

bonne, où il trouvera des ordres pour joindre l'Armée Navale des Alliez sur la Méditerranée.

VI. On travaille à Londres au reglement d'un Traité de commerce entre les Anglois & les Sujets de l'Empereur, qui se fera par terre depuis les Etats d'Autriche jusques en Hollande, dont on espere un avantage reciproque pour les deux Nations.

VII. L'ouverture du Parlement d'Ecosse étoit fixée au 17. Avril, mais elle a été prorogée jusqu'au 14. Mai. la Reine a nommé pour son grand Commissaire dans cette Séance, le Duc d'Argille, du credit & du zèle duquel la Cour attend des services très-considerables: & pour le mieux engager dans les interêts de la Reine, cette Princesse en lui faisant prêter serment de sa nouvelle dignité, lui remit devant les yeux les traitemens que sa Famille avoit essuyez pendant le Regne du Roi Jaques II. craignant sans doute que ce Seigneur eût déjà oublié le genre de mort du Comte d'Argille, qui perdit sa tête sur un échaffaut pour s'être associé avec le Duc de Montmouth.

Le Marquis Twedal, ci devant Grand Commissaire, a été pourvû de la Charge de Garde du Sceau privé d'Ecosse; le Comte de Saerfilds est Grand Chancelier; le Comte de Rotesse a été déclaré Gouverneur du Château d'Edimbourg en la place du Comte de Lewen qui a été fait Secretaire d'Etat; on est dans l'impatience d'apprendre quelles seront les résolutions de cette Assemblée au sujet des Actes passés au Parlement d'Angleterre contre les Ecossois: On ne laisse pas cependant de se precautionner dans les deux Royaumes: Car pendant que les Ecossois exectent leurs milices, les Anglois mettent les leurs sur pieds.

VIII. Outre l'Acte qui autorise la Reine de mettre les milices d'Angleterre sur pied pour la su-
scité

reté du Royaume, le Parlement en a passé plusieurs autres concernant les affaires publiques, entr'autres un pour punir les Officiers mutins de l'Armée & de la Flotte; un autre pour châtier les déserteurs, & un autre contre ceux qui font des Banqueroutes frauduleuses, qui porte, que pareils gens seront condamnés à une prison perpétuelle, & attachés au Carcan deux fois l'année.

IX. La Chambre des Communes ne voyant qu'avec chagrin la lenteur avec laquelle leurs Alliez en Allemagne, se dispoient à fournir leur corte-part à l'armée de l'Empire, & le peu de progrès de l'accommodement de l'Empereur avec les Mécontents de Hongrie, presenta une Adresse à la Reine pour la prier d'employer son credit pour l'accomplissement de ces deux affaires, afin qu'on pût pousser avec
» plus de vigueur la guerre contre la France; c'est là
» la grande, la principale, & l'unique affaire qui
» occupe les Alliez; en effet pourquoi n'anéantiroit-
» on pas cette Monarchie? à quoi beau la laisser
» subsister si long-tems dans le monde? Les Fran-
» çois étoient inconnus dans les Siècles où vivoient
» les Alexandres & les Césars, n'est-il pas raison-
» nable qu'ils soient exterminés dans le siècle où
» nous sommes? Non il n'appartient aux François
» ni de regner ni de vivre! Cette gloire n'est dûë
» qu'aux Nations qui viennent de lui déclarer si
» justement la guerre pour la châtier de la temerité
» qu'elle a d'avoir accepté le Testament du Roi
» d'Espagne, qui détruit & anéantit les espérances
» de la Maison d'Autriche, & les Propheties des An-
» glois & des Hollandois; si les François avoient
» voulu se rendre dignes de l'amitié de leurs voi-
» sins, & prévenir les effets de leur juste courroux,
» ils devoient prudemment chasser avec indignité de
» Paris & de Versailles, ces Ambassades solennelles
d'Espagnols,

*Adresse sur
les affaires
d'Allemagne
& de Hongrie.*

» d'Espagnols , qui sans avoir consulté toutes les
 » Puissances de l'Europe , vintrent l'année dernière
 » offrir leur Couronne à un Prince François; est-ce
 » que la maison de Bourbon doit étendre son Empire
 » au-delà des bornes de la Loire & de la Seine.

Voilà comme parle l'Auteur des *Lettres Politiques*, qui parure t au commencement de cette guerre ; je cite l'ouvrage où j'ai puisé ces exclamations , crainte que quelqu'un ne les attribuât à ma forge ou à mon enclume. Pour revenir aux remontrances des Communes, voici quelle fut la réponse que la Reine leur fit.

Reponse
de la Reine.

Messieurs, je continuerai d'employer mes plus grands efforts pour obtenir des Alliez ce qui est demandé par votre Adresse; & pour ce qui est de l'accommodement avec les Mécontents de Hongrie, je m'y suis déjà employée diverses fois près de l'Empereur, & je continuerai de le presser là-dessus avec toute la vigueur imaginable.

Grand dif-
ferend du
Parlement.

X. Au mois de Mars il s'éleva un differend dans le Parlement d'Angleterre, qui avoit eu infailliblement des suites plus fâcheuses, que la *Conformité occasionnelle*, si la Reine ne les avoit prévenues, en mettant fin à cette séance, un peu plutôt que certaines affaires qui sont restées accrochées, ne le demandoient : Voici ce que nous en ont appris les nouvelles publiques & les Lettres particulières de Londres.

La Chambre des Communes ayant fait mettre de son autorité dans les prisons de Neugate, cinq personnes arrêtées à Alisbury, sous prétexte qu'elles avoient enfreint les Privileges de cette Chambre, la Cour du Banc de la Reine commençoit à instruire leur procès lorsque ces prisonniers, qui sont les Sis. Patri, Oviart, Paron le jeune, Basse & Horne, conseillés par les Sis. Page, Montague, Lechmore & Denton, interjetterent appel comme d'abus de leur emprisonnement

emprisonnement à la Chambre des Seigneurs, par un Acte qu'on nomme *Habeas Corpus*.

Les Communes présentèrent le 7. Mais une Adresse à la Reine pour lui représenter leur droit & la violation de leurs Privilèges dans cet appel, soutenant que les emprisonnemens faits par ordre de la Chambre, ne devoient être examinés par aucune Cour, que l'on n'avoit nuls exemples qu'on eut interjeté des appels des emprisonnemens faits par leur autorité : * Que la Chambre ayant marqué son zèle & sa fidélité à la Reine par les grands & prompts subsides qu'elle venoit d'accorder, elle avoit lieu d'espérer de la justice de Sa Maj. qu'elle ne permettroit pas qu'on renversât ainsi les Loix & les Privilèges des Communes d'Angleterre. Le neuvième du même mois la Reine leur fit communiquer sa réponse par le Sr. Hedges, Secrétaire d'Etat, qui parla aux Communes dans ces termes.

Plainte des Communes.

Sa Majesté a beaucoup de chagrin de voir que la Chambre des Communes croit que ce que Sa Maj. a fait en accordant l'appel d'abus mentionné dans leur Adresse, est contre leurs Privilèges, pour lesquels Sa Maj. a autant d'égard que pour sa propre prérogative; ainsi la Chambre des Communes peut être assurée que Sa Maj. ne fera rien qui puisse leur donner juste sujet de se plaindre; mais comme cette affaire qui est du ressort des procédures en justice, est de la dernière importance, Sa Maj. croit qu'il est nécessaire de peser & de considérer soigneusement ce qu'elle doit faire dans une occasion de si grande conséquence.

Reponse de la Reine.

La

* En effet le Roi Jacques 1. ne fut jamais admis à l'appel qu'il voulut interjetter de l'emprisonnement que les Communes avoient fait faire de sa personne, & le Bourreau lui trancha la tête sur un échaffaut, nonobstant cet appel.

La Chambre marqua le peu de satisfaction qu'elle eut de cette réponse, en ordonnant à un Sergent d'armes d'aller prendre les prisonniers dans les prisons de Neugate, de les garder chez lui avec toutes les sûretés nécessaires; & lui ordonna en même-tems d'arrêter aussi, & de prendre en sa garde ceux qui étoient les auteurs de cet appel; mais l'on ne put se saisir que des Sieurs Montague & Denton, les autres s'étant absentez.

Ce procédé produisit plusieurs contestations & diverses conférences entre les deux Chambres qui ne firent qu'animer les esprits d'autant plus qu'on fit expedier sous le grand Sceau d'Angleterre un *Writz d'habeas Corpus*, qui ordonnoit au Sergent d'armes de mener par devant le Lord Garde des Sceaux les prisonniers qu'il avoit en sa garde; les Communes s'opposèrent à l'exécution de cet ordre méprisant le pouvoir Royal & Souverain qui l'avoit donné, & défendirent au Sergent d'armes d'y obéir; ce qui ne l'embarassoit pas peu.

*Raisons des
Communes.*

Les deux Chambres établirent chacune des Commissaires pour dresser des résolutions conformes à leurs droits & à leurs prétentions: on les mit par écrit afin de les communiquer réciproquement: celles des Communes furent réduites à ces trois points. I. Qu'aucun du tiers Etat, emprisonné par ordre de la Chambre des Communes, pour infraction de privilège, ne pouvoit par un *Writz d'habeas Corpus*, être mené en aucun lieu, ni devant aucune Cour de justice, pendant la séance du Parlement qui l'a emprisonné. II. Que le Sergent d'armes étoit dispensé d'obéir aux ordres qui lui avoient été signifiés de la part du Lord Garde des Sceaux, sous l'autorité de la Reine, la Chambre promettant de le protéger dans ce refus. III. Que le Clerc de la Chambre informeroit le Garde des Sceaux de ces résolutions.

■ fin

afin qu'il ne perfifte pas à prétendre l'exécution de son Decret, comme étant contraire aux Loix & aux Privileges des Communes d'Angleterre.

La Chambre des Seigneurs au contraire soutint I. qu'aucune des deux Chambres n'étoit en droit de se faire de nouveaux Privileges. II. Que celle des Communes avoient voulu s'arroger un nouveau privilege, lorsque par son autorité elle avoit fait arrêter les cinq personnes d'Alsbury. III. Que chaque Anglois avoit droit de solliciter & d'obtenir un *habeas corpus*. IV. Que la permission d'appeller comme d'abus n'étoit pas une grace, mais un droit du Sujet. V. Et que les Communes en censurant les personnes qui avoient procuré un *Habeas Corpus*, faisoient une entreprise d'une dangereuse consequence.

Raisons des Seigneurs.

Ces deux Chambres n'ayant pû terminer ce différend à l'amiable, & la Reine voyant que les esprits s'échaufferoient d'une maniere à produire de très-mauvais effet dans le Royaume, sur-tout dans une circonstance aussi épineuse & aussi délicate que celle où l'Etat se trouve aujourd'hui, occupé par une guerre étrangere, & menacé par des Sujets mécontents tels que sont ceux d'Ecosse & partie de ceux d'Angleterre; ces considerations, dis-je, & peut-être d'autres que nous ignoions, obligerent S. M. de se rendre à la Chambre haute le 25. Mars avec les marques de l'autorité Royale; Elle manda les Communes selon la coutume pour être presentes au consentement qu'Elle donna à plusieurs Actes publics & particuliers, après quoi cette Princesse harangua les deux Chambres en cette maniere.

MYLORDS ET MESSIEURS,

TE ne saurois finir cette Séance sans vous faire la justice de reconnoître que vous avez entierement accompli les assurances que vous me donnâtes à son commencement par la grande promptitude avec laquelle

Harangue de la Reine.

vous avez expédié les affaires publiques, & je ne doute point que cette prompte expédition ne nous soit fort avantageuse, & ne décourage entièrement nos ennemis.

Messieurs de la Chambre des Communes, je vous remercie de tout mon cœur en particulier des grands subsides par lesquels vous me mettez en état de continuer cette guerre nécessaire; je vous assure qu'ils seront soigneusement appliqués aux usages pour lesquels ils ont été destinés; & je suis persuadée que je serai toujours volontiers & de bon cœur assistée de mes obéissans & bons Sujets dans la présente guerre, jusqu'à ce que nos ennemis soient obligés de faire une paix qui nous soit avantageuse, ainsi qu'à nos Alliez, & qui nous mette & eux aussi pour long-tems en sûreté.

Milords & Messieurs, nous avons par la grace de Dieu une belle apparence de voir accomplir cette grande & désirable fin; si nous ne la perdons pas par notre humeur déraisonnable, & par nos animosités, dont si peu s'en est fallu que nous n'ayons senti les mauvais effets pendant cette Séance, que ce nous doit être un avertissement suffisant contre aucunes expériences dangereuses à l'avenir. C'est pourquoi je conclus en vous exhortant tous à la paix & à l'union qui sont toujours loüables, mais particulièrement nécessaires en ce tems ici. que tout le Royaume devant bientôt faire de nouvelles élections, chacun doit avoir soin, principalement ceux qui sont dans les Emplois ou Charges publiques, de se comporter avec la dernière prudence & modération, rien ne contribuera davantage à notre réputation dans les Pays étrangers & à notre sûreté dans le Royaume.

Après que la Reine eut fini ce discours, le Garde des Sceaux protogea le Parlement jusques au 11. du mois de Mai; mais avant ce tems-la il sera entièrement celle pour en convoquer un nouveau.

A peine l'Assemblée fut finie que la Reine fit mettre en liberté tous les prisonniers arrêtez par ordres des Communes ; & pourvû que cette affaire ne soit pas rebattuë dans la prochaine Séance, on pourra la comparer à ces effets de la nature, comme sont les tonnerres & les tempêtes qui font beaucoup de bruit dans leur naissance, mais qui ne sont pas de longue durée ; cependant depuis la separation de cette Séance, on a imprimé à Londres toutes les procédures de la Chambre des Communes à l'égard de cette broüillerie : l'ouvrage a pour titre *Parlement libre* : il est de la composition du Chevalier Humphrey Markvorth, mais le parti oppolé prétend que la Chambre basse a usurpé de son autorité les privilèges & libertés de la Nation Angloise.

Prisonniers relâchez.

XI. Le Parlement d'Irlande a accordé un subside de 150. mille livres sterling pour deux années à commencer aux dix Octobre prochain, & qui finiront à pareil jour de l'année 1707.

Subsides des Irlandois.

XII. Après beaucoup de contestations les Ecoissois ont enfin déclaré de bonne prise & confisqué le Vaisseau Anglois nommé le Worcester qui fut arrêté il y a quelque tems à la Rade de Leith venant des Indes Orientales, en represaille de celui que les Anglois (quelque tems auparavant) avoient pris & confisqué en Angleterre appartenant à la Compagnie d'Ecosse.

Represaille des Ecoissois.

XIII. La Reine a permis aux Marquis de Montpeuroux & de la Valiere, au Chevalier de Croissi & à quelques autres Officiers Généraux du nombre des prisonniers de guerre, d'aller en France vaquer à leurs affaires pendant trois mois.

Prisonniers François.

XIV. La Reine pour faire cesser les murmures des Négocians Anglois qui se plaignoient de ce qu'elle avoit fait arrêter leurs bâtimens dans le tems qu'ils étoient prêts à faire voile, ce qui leur portoit un notable préjudice, vient de lever les défenses qu'elle

Ordre de la Reine pour la navigation.

avoit faites; mais ce n'a été qu'après en avoir fait prendre une partie des Matelots pour servir sur les Vaisseaux de guerre, dont 32. du premier ou second rang seront en état de mettre en Mer à la mi-Mai.

*Vaisseaux
Suedois con-
fisquez.*

XV. On a saisi & confisqué en Angleterre deux Vaisseaux Suedois, qu'on a pris allant en France, parce qu'ils avoient quelques balots de chanvres, & quelques tonneaux de Raisine, qu'on prétend être marchandise de contrebande.

*Gardé du
Seau privé.*

XVI. Le Duc de Bukinham ayant remis à la Reine le troisième Avil, la Commission de Garde du Seau privé, S. M. l'a donné au Duc de Newcastle.

A R T I C L E VIII.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable
en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS,
depuis le mois dernier.*

*L'Abbé de
la Bourlie.*

I. **L'**Abbé de la Bourlie, qui se fait appeller le Marquis de Guiscard, est venu à bout de sa négociation: il a obtenu de Mis. les Etats Généraux la Commission & les sommes nécessaires pour la levée d'environ 2000. hommes, la plupart François Religioneux; ils doivent être joints par quatre Regimens d'Infanterie Anglois & deux de Dragons, avec lesquels il ne promet pas moins que d'entrer en France, & d'y causer un soulèvement général: cet Abbé a déjà fait faire quelque enrôlement dans les Provinces Unies, & il a écrit au nommé Cavalier, ci-devant Chef des Fanatiques des Sevens, & à quelques autres de ses amis, du même caractère, de lui envoyer de Suisse tous les Camisards qui y sont dispersés dans plusieurs Cantons: il jouit cependant de mille florins d'appointement par mois, dont les filles de l'O. era qui est à la Haye profitent d'une partie: Je ne sçai si L. H. P. ne seront pas les duppes de cet

cet Abbé comme elles l'ont déjà été des grands projets de l'Amirante de Castille.

A propos de l'Abbé de la Bourlie, on a écrit de Hollande au Libraire qui fait les frais de l'impression de ce Journal une Lettre qu'on joindra ici, quoi qu'elle interesse peu le public; si l'on en reçoit d'autres de pareille nature, on n'en fatiguera pas le Lecteur.

Lettre Critique.

Vous n'auriez jamais cû, Monsieur, que l'Abbé de la Bourlie eut trouvé en Hollande un Apologiste; cependant un *Esprit*, mais un *Esprit malin & Satyrique*, qui écrit journellement mille impertinences & autant de faussetés contre le Pape, contre la Religion Catholique (qu'il a aparamment abjurée) & contre plusieurs Princes honorez & respectez même par leurs ennemis, vient de prendre la défense de cet *Illustre Abbé*; " nous assure qu'il fait figure à la
„ Haye, qu'il y professe la Religion de ses Peres,
„ qu'il est trop honête homme pour trahir sa con-
„ science, jusqu'à ce qu'il ait été défabulé. „

*Lettre sur
la Critique
de cet ou-
vrage.*

Cet Auteur a été bien aise d'embrasser cette belle occasion, pour faire éclater sa jalousie contre vôtre Journal, dont la réputation diminuë considérablement le débit du sien. *Le mauvais goût*, dit-il, *prévaut incomparablement sur le bon*, mais je doute que la *Clef du Cabinet* ait paru aussi bonne aux connoisseurs désintereffez, que les *Fournaux* de nos Provinces qui sont du même genre; bien entendu que je puis me tromper; de quoi je suis certain, c'est que je n'ai aucune raison personnelle d'attaquer ce Recueil, & si je lui donne un coup de pince en passant, je le fais uniquement pour l'intérêt de la bonne cause.

Quelle est cette bonne cause? c'est la résolution que les Hollandois conjointement avec leurs Alliés ont prise de détrôner le Roi d'Espagne, après l'avoir

reconnu par des Lettres de félicitation, par des Ambassades réciproques, & sans que ce Prince leur ait jamais causé d'autre chagrin, que celui d'être monté sur un Trône, dont ils étoient les Sujets il n'y a pas long-tems, & dont ils veulent aujourd'hui être les Maîtres absolus; dans la guerre dernière, *la bonne cause* étoit de détrôner le Roi Jacques, aujourd'hui c'est de détrôner le Roi Philippe.

Si vôtre Auteur avoit moins de respect pour les Puissances Souveraines, & d'amour pour la vérité, il exciteroit moins la jalousie de *l'Esprit* défenseur de Mr. de la Boutie; ce dernier appelle gens de *mauvais goût*, tous ceux qui n'aiment pas la lecture des invectives, quoi qu'assaisonnées du sel mordiquant de la satire, & qui veulent qu'un Auteur ne sorte jamais des bornes de la vérité de l'histoire (avant qu'elle lui est connue) ni du respect qu'il doit aux Princes & aux autres personnes élevées au-dessus de lui, mais nôtre pédant *Esprit* se met au-dessus de cette règle; il médit impunément de toutes les Puissances, qui ne concourent pas à *l'intérêt de la bonne cause*, & veut être Juge souverain de tous les ouvrages des autres Auteurs; ce Journaliste ne craint-il point d'aller faire un jour compagnie à Chevini? qui depuis plusieurs années est dans la Tour du Mont St. Michel, faisant une pénitence forcée des extravagances & des impertinences que sa plume satirique avoit publiées en Hollande contre des personnes sacrées; il en tient du moins le vrai chemin: Chevini a expérimenté que le séjour de Hollande n'est pas toujours un azile sacré pour les gens du caractère de cet *Esprit malin*. Si j'avois un avis à lui donner, ce seroit qu'au cas qu'il craignit d'étouffer par le poison qui enveloppe son cœur, il ne devoit du moins le vomir que contre les écrivains; car il n'en sauroit craindre que quelque coup de plume; mais

mais les Souverains savent châtier les insolens & les téméraires d'une manière un peu plus sévère.

Au reste cet *Esprit* satirique n'est pas le premier Auteur qui a condamné mal à propos des ouvrages d'une meilleure réputation que le sien; Zoïle voulut faire des plaisanteries ridicules des plus beaux endroits des ouvrages d'Homère & de Platon; le pédant dont parle le célèbre Regnier étoit pour les anciens Auteurs ce que l'Apologiste de Mr. de la Bourlie est pour les Modernes: voici le portrait qu'en fait ce Poëte.

*Il a pour enseigner une belle manière,
Qu'en son globe il a vu la matière première,
Qu'Epicure est yvrogne, Hypocrate un boureau.
Que Barthol & Fagon ignorent le Barreau;
Que Virgile est passable, encore qu'en quelques pages,
Il méritât au Louvre d'être sifflé des Pages;
Que Pline est inégal, Terence un peu joli:
Mais sur tout il estime un langage poli;
Ainsi sur chaque Auteur il trouve de quoi mordre.*

Il seroit à souhaiter que tous les Auteurs de même que les Lecteurs missent en pratique cette belle & judicieuse Sentence.

*Admirare bona in libris, mediocria lauda,
Excusa, Lector candidè, quæ mala sunt.*

Mais au contraire nous pouvons dire avec un Moderne,

*Je connois un vrai fat de qui le bel esprit,
Consiste à condamner tout ce que l'on écrit.*

Si vôtre Auteur vouloit critiquer le Journaliste Hollandois, j'offre de vous envoyer tous les ouvrages & son portrait au naturel; je puis vous assurer qu'il y trouveroit une ample matière; cependant je vous dirai en finissant,

*Ta Clef des Princes satisfait
Toute raisonnable personne,*

*Jean ne veut pas qu'elle soit bonne ;
Sais-tu pourquoi ? c'est qu'il en fait.*

II. Comme je ne connois pas la personne qui a écrit la Lettre qu'on vient de lire, je me vois obligé de lui faire une réponse publique, pour la remercier, & la prier en même-tems de trouver bon que je me dispense de faire la critique qu'il me propose; Balzac dit que les Critiques sont des bêtes farouches; un autre Auteur célèbre ajoute qu'il y a des gens qui aiment mieux trouver dans un livre une faute à reprendre qu'une vertu à imiter.

*Gardez vous, dira-t-on, de cet esprit critique,
On ne sçait bien souvent quelle mouche le picque.*

Si le Journaliste Hollandois, dont je ne vois pas les ouvrages, a censuré le mien par un principe d'équité, je lui en suis obligé; si c'est par un esprit hargneux & jaloux, mon silence lui marquera mon mépris; cette réponse servira pour tous les autres qui ont ou pourront critiquer mon Journal; tous mes Lecteurs sont en droit de dire leurs sentimens d'un Livre qu'ils achètent,

*Personne ne lit pour apprendre,
On ne lit que pour critiquer.*

Mais quoi qu'ils en puissent dire, si l'ouvrage est bon, il subsiste malgré l'envie; s'il est mauvais, il se détruit de lui-même. A mon égard je prendrai toujours en bonne part ce qu'on pourra dire contre mon Journal, sans jamais y répondre; je me corrigerai cependant des fautes qu'on m'y fera appercevoir, & l'Imprimeur tirera, sans doute, quelque avantage de la critique qu'on en pourra faire, puisque du moins elle annoncera à plusieurs un ouvrage qu'ils ne connoissent pas encore.

*Qu'un Auteur est content & qu'il trouve d'apas,
A se tenir tranquille au-dessus des offenses,
Pouvoir se bien venger & ne se venger pas,
C'est la plus douce des vengeances.*

III. Sur les fortes instances de l'Ambassadeur de Hollande à Londres, la Reine a fait relâcher les Vaisseaux marchands Hollandois qui avoient été pris par les Armateurs Anglois, sous prétexte qu'ils venoient de France, quoi qu'ils fussent munis des Passeports de L. H. P. & cette Princesse a défendu à ses Sujets de ne plus inquiéter les Hollandois dans leur commerce, pourvû néanmoins qu'ils ayent Passeport de Mis. les Etats Généraux, & qu'ils ne trafiquent point en marchandise de contrebande, ce qui dénote indispensablement une visite exacte, qui n'est nullement agréable aux Négocians Hollandois, & on ne sçait pas s'ils s'y soumettront sans murmurer de nouveau; car les Anglois s'arrogent dans cette occasion un droit qui ne leur est pas dû: ce qu'il y a de certain, c'est que L. H. P. n'ont pas paru satisfaits des termes dont cette Princesse s'est servie dans cet ordre qui a été rendu public, où il est dit que S. M. *par sa bonté* a fait relâcher les Vaisseaux Hollandois, & que cette même *bonté* la porté encore à défendre à l'avenir de les arrêter; les Hollandois prétendent de ne devoir ces égards qu'à la *Justice* de la Reine, & non pas à sa *bonté*. Par le même ordre, qui est du 26. Mars, Sa Maj. permet à ses propres Sujets d'aller commencer dans les Etats d'Espagne avec Passeport, pourvû que ce ne soit pas en marchandises de contrebande.

IV. Le Baron d'Amelot ayant été dans quelques Cours d'Allemagne en qualité d'Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies, est de retour à la Haye; par le rapport qu'il a fait à L. H. P. de ses négociations, il leur a fait connoître le peu de fondement qu'on devoit faire sur le contingent de plusieurs Membres de l'Empire, les uns s'excusant sur leurs miseres, sur la désolation de leurs Etats, par les marches & contremarches des Armées, & par les gros quartiers d'hiver qu'ils ont essuyés; les

les autres se plaignent du mépris & de la négligence avec laquelle la Diète de Ratisbonne traite leurs remontrances & leurs plaintes sur les affaires de Religion, & les autres enfin ne donnent que des paroles vagues: il ne faut pas être surpris si une République aussi sage & aussi prudente que celle de Hollande, qui jusques-ici s'est sacrifiée pour les intérêts de ses Alliez n'est pas satisfaite de la nonchalance avec laquelle ceux qui ont le plus d'intérêt à la guerre secondent ses desseins. Quelque Politique fit dire à Marforio dans la guerre précédente, qu'il étoit bien difficile que tant de têtes puissent être long-tems dans un bonnet sans que quelqu'une ne s'échauffât de manière à vouloir en sortir; je ne sçai si l'on en pourra faire une juste application dans quelque tems d'ici, tout y paroît du moins fort disposé.

V. Mr. le Maréchal de Villeroy est de retour en Flandres, où l'on se prépare à l'ouverture de la campagne; le Duc son fils est allé faire un tour à Paris. On assure que l'armée du Roi d'Espagne en ce Pays là consiste en 72. Escadrons & 50. Bataillons y compris les troupes de Mrs. les Electeurs de Baviere & de Cologne, qui composent 23. Escadrons & 16. Bataillons; cette armée sera renforcée des Gardes Françoises & Suisses.

VI. Je viens de recevoir un écrit qui a pour titre, *la Hollande justifiée*; c'est une espece de refutation des écrits du Suisse politique dont j'ai quelquefois fait mention dans mon Journal, l'Auteur se plaint dans quelques endroits de ce Suisse; l'accuse de ne connoître pas assez les Hollandois, & nous donne ensuite une idée naturelle des véritables raisons qui les ont engagez dans cette guerre: comme cet écrit est curieux, on le trouvera dans le mois prochain, n'ayant pû trouver place dans celui-ci.

VII. Milord Marlborough est arrivé en Hollande

avec

avec quelque mille hommes de recrues & 1500. chevaux de remonte : il fera peu de séjour à la Haye, car il prétend de se rendre incessamment sur la Moselle, où il commandera une armée de 60. mille hommes ; & s'il est vrai comme on l'assure que la Reine d'Angleterre lui a donné la *Carte blanche*, il ne faut pas douter que ce Général ne fasse valoir ses Troupes si l'occasion se présente, afin de se conserver la gloire qu'il s'est acquises les campagnes dernières.

VIII. L'armée de France sous Mr. le Maréchal de Villars sera composée de 75. Bataillons & 110. Escadrons : mais elle pourra être renforcée s'il est jugé à propos par des détachemens de celles de Flandres & du Rhin.

A R T I C L E IX.

Qui contient les Naissances, les Mariages & la Mort des Princes & autres Personnes Illustres.

MAdame la Princesse de Bassignano étant accouchée d'un fils à Naples, l'Abbé de la Trimoüille Auditeur de Rotte le tint sur les fonds baptismaux le 1. Mars au nom du Roi T. C. & fut nommé Loüis.

La Duchesse de Saxe-Gotha accoucha au mois de Mars d'une Princesse.

Le Marquis de la Côte-Messelaire a épousé Mademoiselle de Werrac ; son beau-pere lui a cédé (de l'agrément du Roi) la Charge de Lieutenant-Général de Poitou : ces deux Familles sont des plus illustres du Poitou, & alliées à celle d'Aubigné.

Le Sr. Depine d'Alicant de Sr. Maloqui a gagné des biens immenses sur la mer par l'interêt qu'il avoit aux prises faites sur les Anglois & Hollandois, a marié son fils avec Mademoiselle de Sanfon, fille du feu Intendant de Rouën, à qui il a donné 800. mille livres.

Le fils de Mr. Amelot de Gournay Conseiller d'Etat a épousé la fille de ce Mr. Depine, à qui le
pere

pere a donné 600. mille livres; outre ces grosses dottes, ce riche Papa a encore 60. mille livres de rente pour les menus plaisirs.

Mr. d'Epinay Sr. Luc a épousé Mademoiselle d'O. La Maison d'Epinay Sr. Luc est différente de celle d'Epinay Durétal qui est finie dans la Maison de Schomberg; il y avoit encore une autre branche, dont le Marquis d'Epinay de Broon étoit Chef, qui est aussi finie en la personne de Mad. la Comtesse de Brione sa fille.

Le Lord Villers fils du Comte Jersey a épousé Mademoiselle Herne qui lui a porté 30. mille livres sterling en mariage.

Morts.

Le Duc de Gravina Chef de la Maison des Ursins & frere du Cardinal Ursini est mort dans la Pouille. Le Duc de Mugnano mourut aussi à Naples le 2. Mars; il a déclaré son frere héritier de tous ses grands biens n'ayant donné à sa fille unique qu'une dotte de 20. mille ducats avec une pension viagere de 3000. ducats.

Le Sr. Bentivoglio ci-devant Gouverneur d'Ancone mourut à Rome le 12. Mars d'une attaque d'apoplexie lorsqu'il montoit en Carosse.

Don Anthonio de Sambiana Inquisiteur du Tribunal suprême, mourut en Espagne au mois de Mars âgé de quatre vingt-dix ans, il avoit été peu avant nommé à l'Evêché de Salamanque.

Le Duc Maximilien de Baviere, Oncle de Mr. l'Electeur mourut le 20. Mars à Tunckheim Ville de sa résidence, son corps a été porté à Munich pour y être inhumé dans le tombeau de sa famille, il avoit épousé la sœur du Cardinal de Brülson, & n'en ayant point d'enfans, il a fait son héritier Philippe de Baviere second fils de S. A. R. comme il étoit Oncle de Madame la Dauphine, Monseigneur le Dauphin & les Princes ses Enfans en ont pris le deuil pour trois mois.

Milord

Milord Dalkeith, fils aîné du Duc de Montmouth mourut à Londres à la fin de Mars, il avoit épousé la fille du Comte de Rochester. La Duchesse Douairiere de Northumberland, ayeule de la Duchesse de Somerset vient aussi de finir sa cariere âgée de 97. ans.

Madame de Bouillon sœur du Cardinal de ce nom, & belle-sœur du Duc Maximilien de Baviere dont on vient de parler, est morte comme une Sainte dans le grand Couvent des Carmelites à Paris où elle étoit Religieuse.

Sufane de Buc, veuve de Messire Jacques Rougé Marquis de Pleisis Belliere, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui avoit si bien servi en Catalogne sous le Maréchal de la Motte-Houdécourt, mourut à Paris le 25. Mars âgé de cent ans; elle n'a laissé que la Maréchalle de Crequi sa fille, les deux fils ayant été tué au service.

Czard François Anibal d'Etrées, Comte de Nanteuil, fils du Maréchal de Cœuvres & frere du second lit de Mr. le Duc d'Etrées, n'a pas vécu si long-tems, la mort l'ayant enlevé à l'âge de 11. ans.

Anne de Ficubet de Launac, qui fut reçu Maître des Requêtes en 1663. est mort à Paris, il étoit Oncle de Mr. de Nicolai, premier President de la Chambre des Comptes.

Mr. de Quentin Maître des Requêtes est aussi mort à Paris; il étoit Oncle de Mr. de Caumartin Intendant des Finances, & avoit épousé la Nièce de l'Evêque de Belley.

Madame de Charelard sœur du nouveau Evêque d'Oleron, de la Maison de Revol, qui a produit un Secrétaire d'Etat, est morte de la petite verole; elle étoit une des plus belle femmes de France; mais la mort n'a respecté ni sa jeunesse, ni sa beauté, & on peut lui appliquer cette Epitaphe faite par Malherbe.

On doute pour quelle raison,
 Les deslins si hors de saison,
 De ce monde l'ont appelée;
 Mais leur prétexte le plus beau,
 C'est que la terre étoit brûlée,
 S'ils n'eussent éteint ce flambeau.

Mr. de Ville-Maréchal, de la Maison de Châron, l'un des plus savans hommes de Paris y mourut au mois de Mars, il n'a rien fait imprimer; mais il a laissé d'excellens manuscrits; on vit autrefois de lui une description du Quietisme en vers, fort estimée par les Savans.

L'Abbé de Chamilli mourut en même-tems, son Abbaye de la Couture a été donnée à l'Evêque de Tournay, qui s'étoit remis volontairement de son Evêché.

Mr. Claude Berault, un des plus savans hommes de France, a de même subi la loi de la nature; il étoit Professeur du Roi en Langue Hebraïque au Collège Royal, & entendoit parfaitement les Langues Orientales; il travailloit à donner au public des remarques sur le Traité de *Ludis Orientalibus* du Docteur Heydr.

Nous venons encore de perdre un homme célèbre en France, c'est Mr. Pavillon de l'Academie Françoisé, petit-fils du célèbre Nicolas Pavillon, Avocat au Parlement de Paris, dont la Croix du Maine parle si avantageusement; cet Academicien étoit fieré de Nicolas Pavillon Evêque d'Alet; *Le Rituel d'Alet*, & le *Traité de la foi humaine*, que ce Savant & zélé Prélat nous a laissé, sont des monumens de son zèle & de sa piété exemplaire, il fut un des six Evêques nommez par le Cardinal de Richelieu, pendant la minorité du Roi, & dont le choix fait encore honneur à la mémoire de ce Cardinal; les cinq autres sont Mr. Grillet, qui fut nommé à l'Evêché de Bezas; Mr.

Remarques
 sur l'Evê-
 que d'Alet.

Rohou à celui de Nîmes, le Pere de Lingendes à celui de Sarlat, l'Abbé de la Chancelade, à celui de Cahors, & le Pere Cault de l'Oratoire à celui de Marseille.

Pour revenir à Mr. Pavillon Evêque d'Aler, il refusa d'abord l'Episcopat qu'on lui offrit, & il ne falut pas moins que l'autorité du Roi, dont le Cardinal se servit pour le lui faire accepter; ces sortes de refus ne sont plus du goût de ce siècle, non plus que la conduite qu'il tint dans l'Episcopat, dont voici un échantillon. La premiere chose qu'il fit, fut de disposer en faveur des Pauvres, de 100000. écus de Patrimoine; il ne sortit jamais de son Diocèse, & le Roi fut exprés à Aler pour l'y voir Evêque: pour aller à la rencontre de S. M. il fut obligé d'emprunter un Carosse, le sien étant tout rongé par les rats ou gâté par les poules, qui y nichoient depuis plus de 15. ans qu'il ne s'en étoit pas servi. Peu de gens ignorent que Mr. Pavillon son frere avoit été choisi pour Sous-Gouverneur de Monseigneur le Duc de Bourgogne, à cause de l'estime particuliere que le Roi faisoit de sa personne, mais il refusa cet honneur par humilité, ou à cause de son âge déjà avancé.

Dame Anne Loisel, veuve de Messire François Philipeaux, Seigneur d'Herbault, Conseiler au Parlement de Paris, y mourut le mois dernier; elle étoit mere de ce Mr. d'Herbault, qui fut tué au Combat Naval de 1704. La famille de Loisel est seconde en gens de lettres; le fameux Mr. Loisel, Avocat en Parlement, & grand Pere maternel du celebre Mr. Joli, Archidiaque de Notre-Dame de Paris font honneur à cette famille.

Madame de Grancey, Abbesse de Gomer-Fontaine, dans le Vexin François, est morte dans un âge très-avancé: Elle étoit sœur du feu Maréchal de Grancey, le nom de leur Maison est Rouxel.

Mr. le Comte Bardo Bardi Magaloti, Lieutenant-Général & Gouverneur de Valenciennes, est aussi

*Suite de
Morts.*

mort, son Regiment a été donné à son neveu, mais la pension de 16000. livres est éteinte.

Le 13. du mois d'Avril, le Duc de Bretagne, fils de Monseigneur le Duc de Bourgogne se trouva si indisposé que le premier Médecin jugea à propos de lui faire prendre l'Emerique, il le fit ensuite saigner; mais tout cela ne le garanti pas de la mort, qui l'enleva le même jour sur les 7. heures du soir, âgé de 9. mois & 16. jours. Son Corps fut porté à St. Denis le 15. dans un Carosse du Corps, accompagné de Gendarmes, Chevaux Legers, des Mousquetaires & des Pages, avec les ceremonies qu'on pratique en pareilles rencontres. Cette mort a causé une extrême affliction à la Cour de France; on assure que Madame de Bourgogne est enceinte, ce qui ne contribueroit pas peu à consoler la Cour de cette perte. Le cœur de ce Prince a été porté au Val de Grace. On a gravé une inscription pour être mise sur son cercueil; qui porte : *Ici est le corps de très-Haut & très-Puissant Prince N. de France, Duc de Bretagne, fils de très-Haut & très-Puissant Prince Louis de France Duc de Bourgogne, & de très-Haute & très-Puissante Princesse Marie Adelaïde de Savoie, decedé au Château de Versailles le 13. Avril 1705. âgé de 9. mois & demi.*

Mr. Jean de Longuevill, Marquis de Maisons & de Poissi, Chancelier de feu la Reine Mere du Roi, President à Mortier au Parlement de Paris, mourut le 10. Av il âgé de 80. ans.

César Auguste Duc de Choiseul, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi & Lieutenant Général, mourut aussi à Paris le 12. du même mois, âgé de 68. ans.

Leon Chatle de Sault, Comte de Tavanoes, Lieutenant-Général en Bourgogne, Grand Bailli de Dijon, finit aussi sa carrière le 14. n'étant âgé que de 10. ans.

FIN.